

Potentialités de l'abattoir mobile et du tir en prairie pour les élevages wallons



Complément au dossier « Réflexions et pistes pour développer les possibilités d'abattage de proximité pour nos éleveurs wallons en circuits courts » – Janvier 2017



Rédaction et photographies : Benoit Delpeuch et Sylvie La Spina

Merci à tous ceux qui ont contribué à cet ouvrage par leur participation aux rencontres citoyennes et aux recherches. Nous remercions particulièrement Marie Gérard pour son implication dans les rencontres citoyennes ainsi que tous les éleveurs qui nous ont accueillis.

Editeur responsable : Jean-Pierre Gabriel, Nature & Progrès Belgique. Rue de Dave 520, B-5100 Jambes.

Le projet « Echangeons sur notre agriculture » bénéficie du soutien financier de la Région Wallonne. Le contenu de cette publication engage la seule responsabilité de l'auteur et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de la Région Wallonne.



Wallonie



Service public
de Wallonie

Reproduction : Le contenu de cet ouvrage peut être cité ou reproduit à la condition que la source d'information soit explicitement mentionnée.

Potentialités de l'abattoir mobile et du tir en prairie pour les élevages wallons

Complément au dossier « Réflexions et pistes pour développer les
possibilités d'abattage de proximité pour nos éleveurs wallons
en circuits courts » – Janvier 2017

Résumé

En Belgique, hormis les cas de l'abattage d'urgence et de l'abattage privé, tous les animaux d'élevage sont emmenés, un jour ou l'autre, à l'abattoir. Pourtant, ailleurs en Europe, des éleveurs ont choisi d'abattre ou de faire abattre leurs bêtes à la ferme. Certains passent par un camion d'abattage, véritable abattoir mobile. D'autres choisissent l'abattage en prairie selon un procédé bien cadré et à l'aide d'un dispositif de transport conçu comme une partie décentralisée d'un abattoir.

Ces deux méthodes permettraient de pallier au manque criant de lieux d'abattage de proximité pour les éleveurs en circuits courts. En effet, ceux-ci rencontrent actuellement d'importantes difficultés pour faire abattre leur bêtes : les trajets entre la ferme et les derniers abattoirs s'allongent, et ces derniers, cherchant à rentabiliser leur structure par l'automatisation des chaînes et une cadence plus élevée, sont de moins en moins ouverts aux petits lots d'animaux ou aux bêtes de formats non standardisés.

L'abattage à la ferme constitue également une alternative permettant aux éleveurs de se réappropriier cette étape essentielle de l'élevage. Les témoignages recueillis montrent en effet l'importance, pour les éleveurs, de remettre la main sur la mise à mort de leurs animaux, de porter cette responsabilité dans la continuité et le respect de leur élevage. L'absence de transport et la présence de l'éleveur apportent une plus-value au niveau du bien-être animal des animaux lors de l'abattage.

« Puisque le bien-être des hommes dépend directement de celui des animaux, c'est aussi des travailleurs du secteur qu'il s'agit : éleveurs, vétérinaires, abatteurs et bouchers ». La diminution du nombre d'agriculteurs et la pénurie qui touche le secteur de la boucherie montrent que ces métiers sont menacés. Les méthodes d'abattage à la ferme peuvent revaloriser ces métiers en crise en renouant les liens qui peuvent exister entre les travailleurs d'une même filière présentant une innovation au niveau du bien-être animal.

En effet, si la question de l'abattage comprend des aspects techniques, sanitaires, environnementaux et économiques, elle est aussi l'objet de préoccupations d'ordre éthique auxquelles des réponses doivent être trouvées. Si la Wallonie a, jusqu'aujourd'hui, été épargnée des polémiques sur les abattoirs, la question du bien-être animal est de plus en plus présente et il devient urgent d'offrir des alternatives d'abattage qui conviennent aux différentes sensibilités et visions de l'élevage, des éleveurs comme des consommateurs.

Dans ce contexte, l'abattage mobile suscite depuis plusieurs années l'intérêt du secteur agricole. Les problèmes d'ordres technique, sanitaire, environnemental et économique soulevés par les nombreuses études européennes menées sur ce sujet semblent aujourd'hui s'effacer devant les innovations apportées par certaines initiatives. Ces dernières présentent une diversité importante (espèces, flux, types d'élevage, filières courtes ou longues...) laissant présager de solutions efficaces pour le contexte wallon.

L'abattage au pré, quant à lui, présente à la fois simplicité et faible nécessité d'investissement. Il permettrait une diversification des activités des abattoirs fixes, actuellement sous-utilisés. La définition d'un protocole d'abattage et une attention particulière à la logistique sont les clés du succès de l'abattage en prairie. Un domaine d'application le plus large possible en termes de races et d'espèces est souhaité par les éleveurs pour lesquels cette alternative est une voie idéale de réappropriation de la mise à mort des animaux. Enfin, une combinaison du tir au pré et du camion mobile d'abattage présenterait également de nombreux avantages.

L'abattage à la ferme suscite un enthousiasme certain auprès des éleveurs et des consommateurs. Une étude législative ainsi que des approfondissements technico-économiques, en collaboration avec les organismes actifs dans le secteur du bien-être animal et de la sécurité sanitaires, sont les prochaines étapes à mener pour la concrétisation de ces techniques en Wallonie.

Sylvie La Spina & Benoit Delpeuch—Nature & Progrès Belgique

Table des matières

INTRODUCTION **11**

Nature & Progrès	11
Le projet « Echangeons sur notre agriculture »	11
Le manque de lieux d'abattage de proximité	12
Objectifs de l'étude	12
Structure du document	12
Abattage à la ferme : pourquoi ? Avis des éleveurs et citoyens sur les démarches à encourager	12
Abattage à la ferme : comment ? S'inspirer d'alternatives existantes en Europe	12

PREMIERE PARTIE : Abattage à la ferme : Pourquoi ? Avis des éleveurs et citoyens sur les démarches à encourager **15**

Méthodologie	16
Six rencontres entre éleveurs et consommateurs	16
Déroulé des rencontres	17
Objectifs des rencontres	17

Témoignages et avis recueillis	18
L'abattage, étape délicate pour un éleveur et un « prédateur » attentionnés	18
Une insatisfaction par rapport au système d'abattage actuel	19
Limites pour les bêtes sauvages ou à cornes	20
Agir, dans la légalité... ou l'illégalité	21
Evaluation de l'alternative du tir au pré	22
Evaluation de l'alternative de l'abattoir mobile	24
Le surcoût d'abattage, un réel problème ?	24
Vers une filière « viande éthique » ?	25
Une plus-value à valoriser	25
Quelles filières et quels élevages ?	25
Redévelopper des ateliers de découpe et les collaborations avec les bouchers	25

Conclusions des rencontres **26**

DEUXIEME PARTIE : Comment ? Présentation des méthodes alternatives d'abattage mises en place en Europe **29**

Les abattoirs mobiles	30
Une étude belge sur les potentialités du camion d'abattage mobile	30
Le camion Schwaiger	31
L'entreprise Hälsingestintan	32
« Mobiler Metzger »	33
Le camion Epicuris	35
Limites et perspectives des camions d'abattage	36
Bases légales	36
Questions sanitaires et environnementales	36
Questions économique	36

Table des matières (suite)

L'abattage en prairie	38
<u>Déroulé d'un abattage en prairie : cas de Nils Müller en Suisse</u>	38
<u>Caisson et remorque d'abattage</u>	40
<u>Effets sur la qualité de la viande</u>	41
<u>Effet sur les autres bovins</u>	41
<u>Cadre législatif</u>	41
<u>En Suisse</u>	41
<u>En Allemagne</u>	41
<u>Quelles possibilités en Belgique ?</u>	42
<u>Limites et perspectives de l'abattage en prairie</u>	43
<u>Questions sanitaires et environnementales</u>	43
<u>Question économique</u>	43
<u>Abattage au pré : pour qui ?</u>	43
<u>Conclusions</u>	45
CONCLUSIONS GÉNÉRALES ET PERSPECTIVES	47
<u>Des solutions d'abattage pour tous</u>	47
<u>Abattage à la ferme : des avantages indéniables</u>	47
<u>Camions d'abattage, évolution et innovation</u>	47
<u>Tir en prairie, simplicité et efficacité</u>	47
<u>La combinaison tir au pré—abattoir mobile ?</u>	47
<u>Une activité complémentaire à l'abattage classique</u>	48
<u>Comment avancer sur la concrétisation de l'abattage à la ferme ?</u>	48
<u>Une nouvelle culture de la viande et une opportunité de redynamisation du secteur de la boucherie !</u>	48
Bibliographie	51
<u>Documents consultés</u>	51
<u>Sites internet consultés</u>	51
<u>Règlementations</u>	51
Annexe : Exposé présenté lors de nos rencontres par Marie Gérard	55



Introduction

Nature & Progrès

Nature & Progrès est une association reconnue en éducation permanente dans les domaines de l'alimentation biologique, du jardinage biologique, de l'écobioconstruction et de la décroissance. L'association compte plus de six milles adhérents dans toute la Wallonie et à Bruxelles. Dans le domaine agricole, *Nature & Progrès* met une attention particulière à rapprocher producteurs et consommateurs grâce au projet « *Echangeons sur notre agriculture* » et grâce à la démarche d'une soixantaine de producteurs bio signataires de la charte *Nature & Progrès*, impliqués dans un système de garantie participatif.



En savoir plus : www.natpro.be

Le projet « *Echangeons sur notre agriculture* »

Le projet « *Echangeons sur notre agriculture* » porté par *Nature & Progrès* a pour objectif principal d'impliquer les citoyens consommateurs dans l'évolution de l'agriculture wallonne. Des débats sur différentes problématiques agricoles sont organisés en fonction des desideratas des consommateurs et des difficultés rencontrées par les producteurs. Ces débats sont précédés d'une phase d'information et assortis de visites et de rencontres avec le milieu agricole. La participation de *Nature & Progrès* au sein du Collège des producteurs permet de travailler en tandem avec les agriculteurs et le secteur agricole. Le projet, né en 2014, fait l'objet d'un subside accordé par le Ministère wallon de l'agriculture.



En savoir plus : www.agriculture-natpro.be



Potentialités de l'abattage à la ferme



INTRODUCTION

Page 11

Le manque de lieux d'abattage de proximité

La Wallonie a perdu la moitié de ses abattoirs en une trentaine d'années. Parmi les structures restantes, certaines se sont spécialisées dans une espèce, d'autres n'accueillent plus les particuliers et les petits éleveurs, d'autres encore ne sont pas certifiées bio. Pour les éleveurs, notamment ceux travaillant en circuit court, il est difficile de trouver des lieux d'abattage de proximité répondants à leurs besoins (figure 1).

Dans le cadre du projet « Echangeons sur notre agriculture », un premier rapport intitulé « **Réflexions et pistes pour développer les possibilités d'abattage de proximité pour nos éleveurs wallons en circuits courts** » a été publié en octobre 2015. L'étude est consultable sur notre site internet : www.agriculture-natpro.be. Outre le diagnostic qu'elle fournit sur la problématique, fruit d'une série de visites d'abattoirs, de visites de fermes et de rencontres, cette étude a proposé différentes pistes pour pallier au manque de lieux d'abattage en Wallonie.



Objectifs de l'étude

Parmi les pistes identifiées dans l'étude de 2015, **l'abattoir mobile** semblait être une solution intéressante, nécessitant un approfondissement technique, notamment via l'étude des structures existantes en Europe. **L'abattage en prairie**, permettant également d'éviter le transport des animaux, apparaissait également comme une voie à étudier.

La présente étude a eu pour objectif de **récolter davantage d'informations** sur ces deux techniques d'abattage à la ferme. Elle reprend également **les avis d'éleveurs et de consommateurs** sur ces modes d'abattage alternatifs.

Structure du document

Abattage à la ferme : pourquoi ? Avis des éleveurs et citoyens sur les démarches à encourager

La première partie de ce rapport rassemble les résultats d'une consultation citoyenne. Son objectif était multiple : susciter la rencontre et l'échange sur la thématique de l'abattage, récolter l'avis et les arguments des éleveurs et des consommateurs quant au besoin d'alternatives, et enfin, questionner le prix de la viande et l'envie de soutenir un élevage et un abattage alternatif.

Abattage à la ferme : comment ? S'inspirer d'alternatives existantes en Europe

La seconde partie de ce rapport présente différents modèles de camion d'abattage ainsi que les procédés et dispositifs utilisés pour abattre en prairie. Nous nous sommes limités aux exemples venant d'autres pays européens en partant du principe qu'ils pourraient plus facilement être transposés au contexte législatif et administratif wallon.

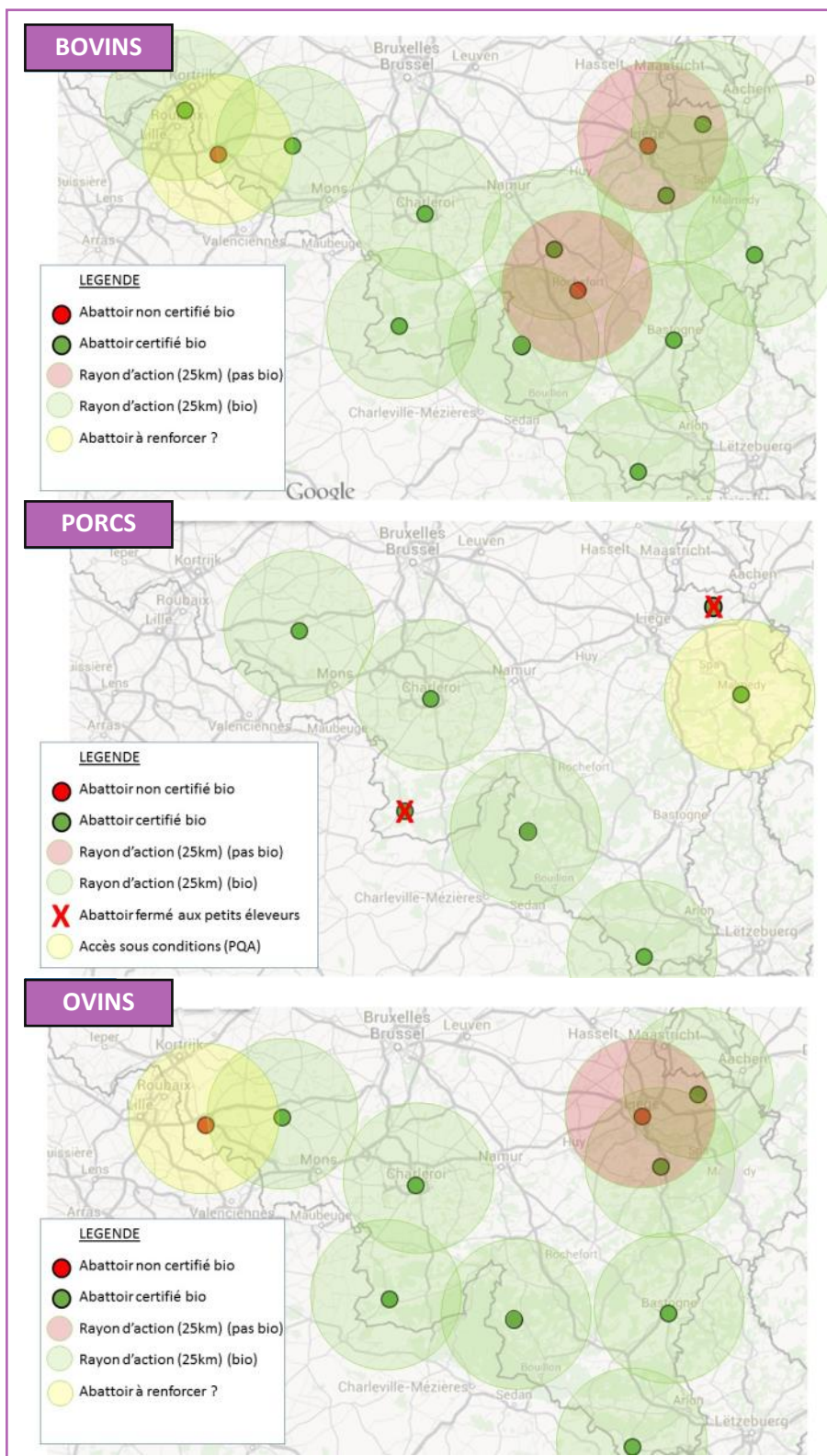


Figure 1 : Cartographie mise à jour en janvier 2017 des possibilités d'abattage de faibles quantités d'animaux en Wallonie.

Les points représentent les abattoirs, les cercles, un rayon de 25 km autour des abattoirs. En vert, les abattoirs certifiés bio, en rouge, les abattoirs non certifiés bio. Les croix rouges représentent les abattoirs fermés aux petits éleveurs. En jaune, les abattoirs présentant une situation particulière (arrêt temporaire des activités / accès réservé aux coopérateurs, etc.).

Les cartes devraient être complétées par des enquêtes auprès des éleveurs afin de définir les zones présentant un manque d'outils d'abattage.

Pour les détails, se référer au rapport « Réflexions et pistes pour développer les possibilités d'abattage de proximité pour nos éleveurs wallons en circuits courts » (voir ci-contre).



Potentialités de l'abattage à la ferme



INTRODUCTION



PARTIE 1 - Abattage à la ferme, pourquoi ?

Avis des éleveurs et citoyens sur les démarches à encourager

Cette partie repose sur les échanges qui ont eu lieu à l'occasion des rencontres citoyennes organisées en ferme, lors desquelles la question d'un abattage alternatif a été abordée. Nous avons compilé les principaux témoignages et arguments illustrant le besoin, tant des éleveurs que des consommateurs, d'avoir accès à des solutions alternatives d'abattage à la ferme, que ce soit dans un camion mobile ou via le tir au pré.

Méthodologie	16
Six rencontres entre éleveurs et consommateurs	16
Déroulé des rencontres	17
Objectifs des rencontres	17
Témoignages et avis recueillis	18
L'abattage, étape délicate pour un éleveur et un « prédateur » attentionnés	18
Une insatisfaction par rapport au système d'abattage actuel	19
Limites pour les bêtes sauvages ou à cornes	20
Agir, dans la légalité... ou l'illégalité	21
Evaluation de l'alternative du tir au pré	22
Evaluation de l'alternative de l'abattoir mobile	24
Le surcoût d'abattage, un réel problème ?	24
Vers une filière « viande éthique » ?	25
Une plus-value à valoriser	25
Quelles filières et quels éleveurs ?	25
Redévelopper des ateliers de découpe et les collaborations avec les bouchers	25
Conclusions des rencontres	26



Potentialités de l'abattage à la ferme



PARTIE 1 - POURQUOI

Page 15

Méthodologie

Six rencontres entre éleveurs et consommateurs

Éleveurs et consommateurs intéressés par la recherche d'alternatives en abattage ont pu se rencontrer à l'occasion de six rencontres organisées aux quatre coins de la Wallonie (figure 2). La plupart de ces réunions ont eu lieu en ferme, chez un éleveur intéressé par le sujet.

Plusieurs raisons ont motivé le choix des fermes : leur répartition sur le territoire wallon, un intérêt ou une curiosité pour l'abattage à la ferme, des pratiques intéressantes comme un atelier de découpe ou une boucherie à la ferme, et enfin, un réseau de consommateurs impliqués, lié au mode de commercialisation en circuit court.

Lieux des rencontres et descriptif des fermes

- 19 octobre** : Ferme du Dorlou (Ellezelles)
Elevage bovins (laitières et allaitantes), porcs, ovins, volailles et lapins – boucherie à la ferme
- 24 octobre** : Ferme du Hayon (Meix-devant-Virton)
Elevage bovins, caprins – vente de colis de viande
- 27 octobre** : Ferme de la Jussière (Viroinval)
Elevage bovins de race Aubrac – vente directe
- 10 novembre** : Ferme au Coq'licot (La Roche-en-Ardenne)
Elevage bovins, porcs, lapins et volailles – vente en colis – projet de boucherie à la ferme
- 17 novembre** : Ferme Larock (Neupré)
Elevage bovins Blanc-Bleu mixte
- 22 novembre** : Fondation Rurale de Wallonie, Haute-Ardenne (Waimes)

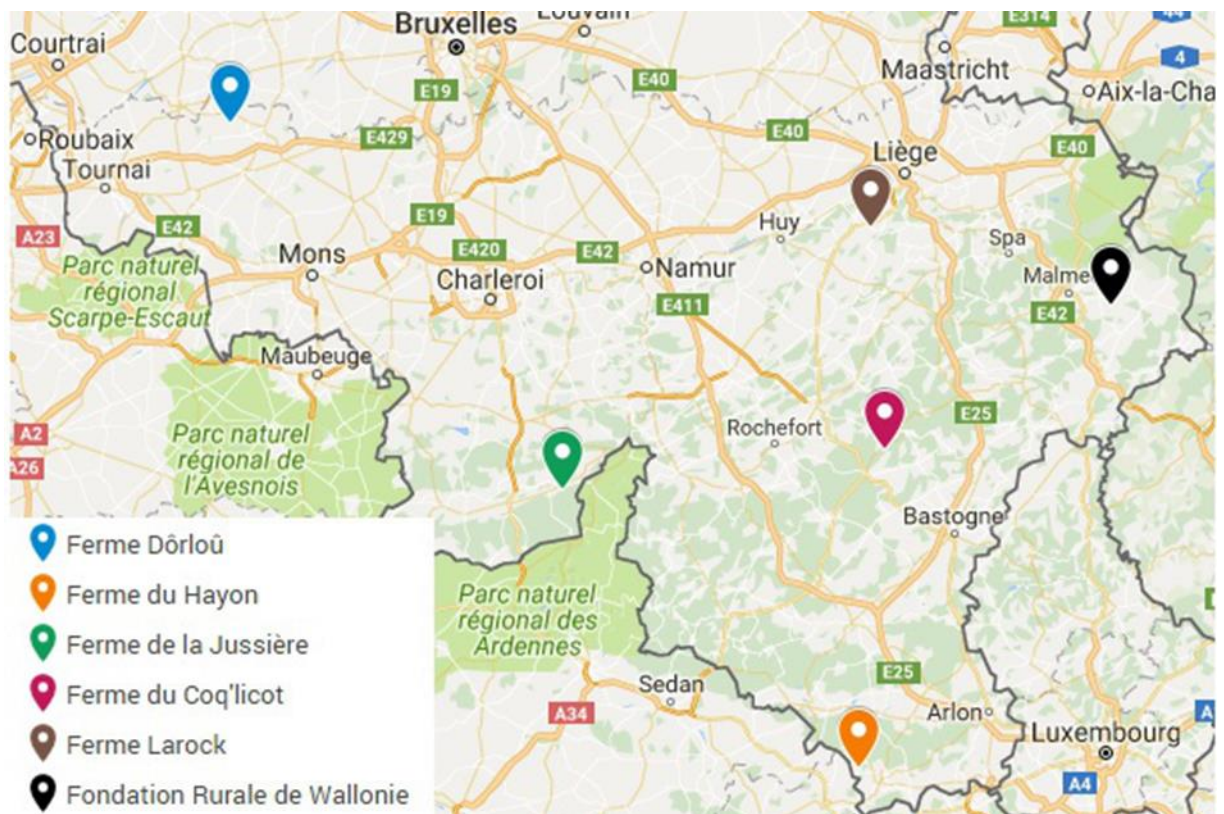


Figure 2 : Cartographie des lieux de rencontres sur l'abattage à la ferme.



Déroulé des rencontres

Suite à une présentation du projet, différentes méthodes d'abattage à la ferme ont été expliquées, permettant aux participants de se faire une idée des possibilités et des pratiques utilisées dans différents pays européens. Un exposé replaçant l'abattage dans la relation homme-animal a ensuite été présenté par Marie Gérard, philosophe et spécialiste des questions d'élevage en Wallonie (annexe 1). Sa présentation a permis de rassembler producteurs et consommateurs au-delà de considérations purement techniques et d'analyser le lien éleveur-animal et consommateur-viande. Les témoignages d'agriculteurs et échanges avec les consommateurs ont ensuite constitué le cœur des rencontres.

Au total, 107 personnes se sont rendues aux rencontres, dont 41 éleveurs et 66 consommateurs.

Objectifs des rencontres

Susciter la rencontre et l'échange sur la thématique de l'abattage

L'abattage est un sujet délicat, parfois même douloureux et en particulier pour les éleveurs. Il est rare qu'ils aient l'occasion de s'exprimer sur la question. De même, de nombreux consommateurs se questionnent sur le bien-fondé de manger de la viande et sur les alternatives possibles au modèle industriel.

Les rencontres leur ont permis de mieux comprendre le métier d'éleveur, notamment dans cette étape ultime qu'est l'abattage des animaux. Les éleveurs nous ont transmis qu'il est possible d'aimer ses animaux, de les respecter tout en acceptant que leur finalité soit de produire de la viande.

Récolter l'avis des éleveurs et des consommateurs à la question « a-t-on besoin d'alternatives à l'abattoir ? » et construire un argumentaire

Nous verrons que de nombreux éleveurs et consommateurs sont demandeurs d'alternatives aux méthodes actuelles d'abattage. Leurs arguments ont été rassemblés en vue de mettre en avant la nécessité

Programme des rencontres

19h45 : Présentation du projet « Echangeons sur notre agriculture » et de la thématique « abattage de proximité »

20h00 : Présentation des méthodes alternatives d'abattage (abattage en prairie et abattoir mobile)

20h30 : Exposé de Marie Gérard, philosophe : « Est-il possible de rejeter la souffrance animale sans devenir végétarien? L'importance de revaloriser "l'élevage" contre les "productions animales" et de mettre en place des abattoirs de proximité ».

21h00 : Témoignages d'agriculteurs

21h15 : Echanges entre éleveurs et consommateurs

Fin vers 22h00



de développer l'abattage à la ferme.

Questionner le prix de la viande et répondre à la question "les consommateurs sont-ils prêts à soutenir des démarches d'abattage à la ferme"?

En organisant ces rencontres, l'idée n'était pas de récolter un maximum d'avis sur la question mais de favoriser la qualité des débats en créant un espace de rencontre, dans un climat de confiance, entre producteurs et consommateurs. L'organisation des soirées en ferme a permis de mobiliser notamment les clients des éleveurs rencontrés.



Potentialités de
l'abattage à
la ferme



PARTIE 1 - POURQUOI

Page 17

Témoignages et avis recueillis

L'abattage, étape délicate pour un éleveur et un « prédateur » attentionnés

L'abattage est l'étape charnière entre la période d'élevage et de soins aux animaux et celle du traitement et de la commercialisation du produit fini, la viande. C'est aussi l'étape la plus difficile à accepter, tant pour les éleveurs que pour les consommateurs.

Du côté des consommateurs, les préoccupations et questionnements sur la consommation de viande sont en plein développement, notamment suite à l'essor des moyens de communication permettant de créer et de diffuser une foule de documentaires ciblés, articles et vidéos dénonçant des cas de maltraitance animale partout dans le monde. Si l'Homme est, au sens de la pyramide alimentaire, un prédateur, et certains animaux, sa proie, cette prédation comporte une caractéristique singulière : l'intérêt pour le bien-être de la proie, voire la culpabilisation de priver de vie (ou serait-ce plutôt de mort ?) des animaux afin de les manger. L'Homme, le consommateur, serait un « prédateur attentionné ».

Les éleveurs accompagnent les animaux dans leur vie, souvent à partir de la naissance. Ils mettent tous les moyens en œuvre pour leur confort, leur alimentation, leur protection contre les prédateurs, et ce, quotidiennement et à toute heure. L'élevage relève le plus souvent d'une passion et il implique un lien fort avec les animaux, tout en sachant qu'un jour, lorsque l'éleveur l'aura décidé, l'animal devra être mis à mort. Les éleveurs présents aux rencontres témoignent de leur frustration à ne pas pouvoir mieux maîtriser cette étape essentielle de l'élevage. Déléguer cet acte crucial, délicat et plein de sens à des personnes étrangères aux animaux et dans un lieu étranger à la ferme entre en contradiction avec le lien important développé entre l'éleveur et l'animal tout au long de sa vie.

« On se dit qu'on a bien travaillé jusque-là, on a fait tout, on s'est relevé les nuits pour le petit veau, pour que tout aille bien... On ne vit pas sur leur dos, on vit avec, on se sent autant exploités qu'elles dans le donnant-donnant. Si on peut parler d'exploitation d'animale, nous aussi, on donne pour elles... Et on a l'impression que tout ça n'a plus aucun sens le jour où... Le jour J, quoi ».

« Les solutions d'abattage qu'on a ne me conviennent pas du tout. Dans les années 90, on a abattu un certain nombre d'animaux ici, à la carabine. Pas parce que c'était encore permis mais parce qu'à l'époque on n'avait pas encore les ordinateurs et qu'on ne pouvait pas suivre les animaux à la trace comme aujourd'hui. Ce n'est pas un moment que j'aimais beaucoup. Mais voilà. Le cochon c'est plus difficile, mais le bovin, il tombe, il ne s'en rend pas vraiment compte. C'est très paisible. On a l'impression d'accompagner quand même jusqu'au bout. Tandis qu'au moment où il part à l'abattoir, on est un peu enclin à fermer les yeux. Voilà c'est plus notre histoire. Après, c'est la viande qui revient et c'est tout autre chose que l'animal vivant. Donc, oui, je me réjouirais de pouvoir faire autrement ».

« Mon père, il conduisait ses bêtes dans un abattoir à 150 mètres de la ferme. C'était fort paisible. Et j'ai vu fermer 3 ou 4 abattoirs dans la région. On en a vu fermer beaucoup. On a encore la chance, quelque part, d'avoir ici un petit abattoir mais on n'a quand même pas le lien qu'on voudrait avoir, sans employer le grand mot de ritualisation. Quand même, pouvoir mieux accompagner l'animal jusqu'au bout et être responsable, tout simplement. Si on arrive à rassembler assez de citoyens, c'est un combat qu'il faut absolument mener. Parallèlement au combat pour l'élevage. C'est intimement lié ».

« Je pense qu'on a besoin de la mort. Elle n'est plus du tout présente autour de nous. En tant qu'éleveur, je donne naissance à 15 veaux par an. Je suis tout dans leur vie. Et la mort, elle m'est éloignée. Elle est emmenée à l'abattoir alors qu'en fait, elle devrait rester ici pour faire l'équilibre. Cet équilibre n'est plus fait, il est juste réparti sur 30 abattoirs. Comment voulez-vous que tout le monde soit équilibré au niveau de l'animal sans avoir la mort. Et comprendre ce que c'est la mort et la vie et pas juste voir le côté vivant ».

« Pour moi, c'est ça la torture d'avoir des bêtes. C'est vraiment le fait de ne pas pouvoir tuer ma propre bête, qui pour moi est horrible. Je me souviens quand j'étais ici. C'était une torture de voir partir les bêtes. Surtout pour les bœufs. Tu passes déjà tant d'années à les



élever pour faire de la viande. C'est déjà un rapport que tu assumes, d'élever des bêtes pour faire de la viande. Et après, ils se cassent, et tu sais que tu ne peux rien assumer jusqu'au bout. Alors tu peux t'excuser par les mots mais un bœuf, il ne comprend pas par les mots. Si, un peu, mais enfin... ».



Une insatisfaction par rapport au système d'abattage actuel

Les éleveurs présents aux rencontres font part de ce qui les dérange dans le système actuel. Ils font part de soucis de conception des abattoirs, mais aussi du problème de la rentabilité qui pousse les structures à assurer des cadences plus importantes, des volumes plus importants au détriment, souvent, de l'attention apportée aux bêtes. Les petits abattoirs n'ont parfois pas la technologie nécessaire, les gros abattoirs sont souvent vus comme des usines et sont plus réticents à abattre de petits lots. La logistique, pour l'éleveur, est parfois lourde, le temps d'attente, long.

« Avant, on avait plus ou moins les heures de passage. Maintenant, elle nous dit : « Venez à partir de 7h et avant 10h ». Il y a des fois où on tombe après une semi-remorque, il faut attendre qu'il décharge, etc. »

« On doit attendre, après l'abattage, que la carcasse revienne à 3 ou 4°C. Quand j'y vais, je suis obligé de dormir jusque 3 ou 4h de l'après-midi dans la voiture, alors que je me suis levé à 4h du matin. Moi, je fais ça pour faire plaisir à l'éleveuse parce qu'elle ne saurait pas travailler et aller à l'abattoir en même temps ».

Dialogue entre éleveurs

« Oui, bien sûr, moi, l'abattage à la carabine là, ça me va bien. »

« Oui, moi je serais pour ça aussi, c'est le top ! »

« C'est courageux »

« On assume jusqu'au bout. »

« Même si c'est un type, un professionnel qui vient le tirer chez toi ! »

« Et on sait comment elles sont traitées, jusqu'à la fin, quoi. »

« C'est dire à sa bête : « Allez, voilà, on a fait tout le parcours ensemble, merci d'avoir été avec moi, tu es tuée dans le respect ». Et je suis convaincue que ça fait partie du bon goût de la viande. »

« C'est que c'est très rare qu'un éleveur ait toute la chaîne. D'où la difficulté, la souffrance d'amener sa bête à la mort. Mais je crois effectivement que c'est la respecter que de vouloir être maître à bord ».

Élever, c'est aimer !

« Comment j'arrive à abattre mes bêtes ? On me dit souvent : « Tu aimes bien tes bêtes mais tu les conduis à l'abattoir, tu les manges même ! Mais comment c'est possible ? ». Je leur dis que c'est tout à fait possible parce que je sais ce que je leur ai donné. Je leur ai donné de l'amour, quand même. Enfin bon, ça peut paraître bizarre mais je les aime. Je les conduis au pâturage, j'essaye de faire ça dignement, décemment. Et quand je les conduis à l'abattoir, je sais qu'elles ont eu une belle vie et donc je n'ai aucun problème de les conduire à l'abattoir. Ça ne me pose aucun problème non plus de les manger. Ça me pose plus un problème de manger un poulet de magasin. Ça, ça me pose vraiment un problème. D'abord au niveau du goût, c'est certain. Les gens qui ne sont pas sensibles à tout ça, on leur parle d'abord du goût. Mais après, il y a tout l'aspect philosophique, comme vous dites. Un poulet du magasin, je ne le mange pas parce que c'est dégueulasse, de un, mais surtout, c'est comme manger un boulon ou un siège de bagnole. C'est du matériel, ce n'est pas un animal qu'on mange ».



Potentialités de
l'abattage à
la ferme



PARTIE 1 - POURQUOI

Page 19

Une vache menée à l'abattoir, raconté par son éleveur

« Mes bêtes ont vécu très bien, jusqu'au dernier jour. Elles montent dans la bétailière. "Allez fifille", elles connaissent, elles ont fait ça 36 fois pour aller dans une prairie plus verte. Pour elles, monter dans la bétailière, c'est rien du tout. C'est la bétailière qu'elles connaissent. Je vais avec mon tracteur. Elles voient que ce n'est pas la route habituelle, elles appellent un peu. Mais bon, il fait encore noir, on part très tôt. Puis on traverse la ville, et là, "vvvv", y a des camions, des trucs, des feux rouges... Puis on arrive dans un endroit, qui est adapté... Peut-être... Enfin, un endroit qui est bien foutu mais pas pour les animaux. Déjà, le couloir pour les décharger est mal foutu. Parce que tu décharges, et puis tu as déjà une grille qu'elle doit sauter au-dessus. Mes vaches n'ont jamais vu une grille, mes vaches n'ont jamais vu que de la prairie ou une stabulation libre paillée. Donc déjà, elle saute, là elle arrive, si elle veut bien, parce qu'il y a un contre-jour... C'est mal fait. Elle va passer par une bascule, qui fait du bruit, qui bouge, il y a une marche, alors pour l'avoir dedans, il faut déjà beaucoup de chance. Enfin, elle y va, parce qu'elle est bien obligée, et puis il y a le bâton, aussi.

On la met dedans, là, une fois qu'elle est coincée, il y en a qui ne bougent pas et puis y en a qui grimpent au mur quoi, qui stressent, qui ont un moment de stress en se sentant coincée. Et là, ça sent, ça pue la charogne. Après, on ouvre, et elle se retrouve dans un endroit où on doit la pousser dans des logettes alors que la vache, elle va naturellement faire demi-tour, elle va retourner d'où elle vient. Donc si les logettes étaient déjà mises de l'autre côté, ça serait plus facile. S'il n'y avait pas la pente, mal faite, pour que les grilles évacuent le jus, qu'elle doit passer au-dessus, enfin... C'est fait par des gens qui n'ont jamais manipulé un animal. Après, de là, on va la mettre dans un couloir, où elle va attendre d'aller dans la chaîne. Là, elle doit monter, il y a une espèce de guillotine, une porte qui se soulève, comme ça, mécaniquement. Là, elle recule, alors on lui fout du courant au cul pour qu'elle avance... Là, elle doit monter des escaliers, elle arrive sur un plan incliné mais comme ça hein [mime l'inclinaison]. Alors, déjà, elle n'ose pas, la porte se ferme automatiquement, ça tombe au milieu du dos de la bête, elle tombe. "Ah, charogne, saloperie, nondidjeu de vi' charogne", hein. On la pousse. »

Limites pour les bêtes sauvages ou à cornes

Le système d'abattage actuel montre ses limites pour certaines espèces bovines qui « ne rentrent pas » dans le système, ayant de trop grandes cornes ou étant trop peu manipulables, trop sauvages.

« On a rencontré beaucoup de petits éleveurs bio qui travaillent avec des races rustiques comme la Highland ou la Galloway. Ce sont des races qui ne demandent quasiment aucun entretien. Donc les fermiers ne les côtoient que très peu. Ce n'est pas comme une race laitière qui a l'habitude d'être manipulée et qui est simple à faire monter dans une bétailière. Une Highland sauvage, souvent laissée quasiment à l'état sauvage, sur un terrain Natura2000 par exemple, est très difficile et dangereuse à capturer ».

« Moi, ils me les tuent dans la remorque. L'AFSCA était là. « Pourquoi est-ce que vous ne le déchargez pas » ? J'ai dit qu'il ne passait pas dans le couloir. J'ai aussi des croisés Limousins avec Highland. Je ne les sors pas de la remorque parce que c'est dangereux. On les abat dans la remorque avec un fusil, un magnum ».

« Alors, il me dit : « Moi, avec des cornes pareilles, il ne rentre pas dans mon camion. Bon ok, mais lie-le comme il faut, hein, en bas ». Alors, je lui ai lié la tête en bas comme il faut dans le camion, « parce qu'il va casser mes lampes ». Ça m'étonnerait qu'il soit arrivé avec ses cornes à l'abattoir ».

« L'éleveur dit « On aimerait bien récupérer le massacre, s'il y a moyen... » pour faire un porte-bœuf ou j'en sais rien, c'est assez spectaculaire. Eh ben, il ne les a pas eues, parce qu'on les a coupées. Parce que s'il veut que son taureau rentre dans le couloir d'abattage, il faut couper les cornes, sinon il ne rentre pas. Le truc mal foutu, ce sont des barrières en tube pour rentrer dans les abattoirs et pour rentrer dans la cage d'abattage, les vaches avec des grandes cornes, ce n'est pas évident. Il faut guider, quoi... L'abattoir, c'est fait pour les vaches sans cornes ».



Agir, dans la légalité... ou l'illégalité

Certains éleveurs tentent, tant faire se peut et parfois dans l'illégalité, de mettre en œuvre des actions pour accompagner la mise à mort de leurs bêtes ou la rendre moins pénible : ajouter un autre animal du troupeau dans la bétailière pour rassurer l'animal à abattre, accompagner l'animal le plus loin possible dans l'infrastructure de l'abattoir afin de le calmer par sa présence et s'assurer des bonnes pratiques, etc.



« Les bêtes sont calmes lorsque c'est l'éleveur lui-même qui conduit ses bêtes. Elles suivent pour monter dans les escaliers. Elles ne sont pas vraiment stressées ».

« L'autre jour, on m'a mis dehors de l'abattoir quand j'ai voulu aller avec mes bêtes. On m'a dit : « Vous ne passez pas la limite ! ». C'étaient deux veaux qui venaient d'être sevrés. Ils étaient sevrés en partant à l'abattoir, donc, ce n'était déjà pas évident. « Ce sont des méchantes bêtes ». Ben oui, ils cherchent leur mère, quoi. On m'a dit : « Dehors ». Je suis sortie et j'ai dit : « Bon, je vais devenir végétarienne ». Je n'avais jamais pensé ça avant mais est-ce qu'il y a une autre solution ? ».

« Pour les marchands de bestiaux, il faut que ça aille vite. Quand une vache ne veut pas avancer, il y a 36 façons de la faire avancer... Mais qu'est-ce qui peut éviter ce type de comportement, c'est d'être présent au moment où on les abat. Quand l'éleveur est là, ils n'osent pas faire ce qu'ils auraient peut-être fait en d'autres temps ».

« Pour encore réduire un peu les conditions de stress, il y a des éleveurs qui ont réfléchi à prendre deux bêtes dans une remorque. Une bête qui accompagne la première qui doit être abattue pour qu'elle ne soit pas seule. Parce qu'il y a aussi des races un peu plus sauvages qui, une fois qu'elles sont séparées de leur troupeau, stressent encore plus. Mais le problème, c'est que si on rentre avec un van avec deux bêtes sur le lieu de l'abattage, apparemment il faut laisser les deux bêtes sur place. En fait, on aurait besoin d'un juriste qui s'y connaisse en la matière pour voir ce qui est légalement possible. Mais actuellement le cadre, il est tel quel ».

Les éleveurs rencontrés sont en recherche d'alternatives pour réduire le stress des animaux et leur assurer une mort digne, en évitant un maximum les transports, quitte à se réappropriés eux-mêmes l'abattage.



Vache de race Highland utilisée pour la gestion de réserves naturelles. Son caractère sauvage et ses grandes cornes ne facilitent pas sa manipulation.



Potentialités de
l'abattage à
la ferme



PARTIE 1 - POURQUOI

Page 21

Evaluation de l'alternative du tir au pré

Les aspects techniques du tir des animaux en prairie sont développés dans la seconde partie de cette étude. Lors des rencontres citoyennes, après un exposé théorique des méthodes d'abattage à la ferme, les avis des éleveurs et consommateurs ont été recueillis. La plupart sont favorables à cette démarche, voire très enthousiastes. Cette technique permet en effet à l'éleveur une maîtrise des conditions d'abattage, et même, de le faire lui-même et porter totalement la responsabilité de la mise à mort.

« Nous, on préfère que l'animal soit tué sur prairie. On aimerait porter ce mode de fonctionnement, le faire entendre. Ça nous permettrait de nous distinguer du secteur industriel par rapport à notre clientèle. Ça permettrait de conscientiser les gens sur une autre filière ».

« Il faudrait se mutualiser, se rassembler pour faire bouger le politique. La demande est là, les idées sont là ».

« On s'est déjà posé la question au sein de notre groupe d'éleveurs bio sur le tir au pré des animaux. On avait invité un vétérinaire qui travaille à l'abattoir. Lui aussi s'est renseigné, a lu de la documentation, et il disait que les arguments pour ce système sont tous là. Il disait que personnellement, il ne sait parler que pour lui-même, il ne voit pas de problème. L'hygiène et le bien-être animal sont respectés. Donc je ne comprends pas vraiment pourquoi l'AFSCA ou quelqu'un pourrait encore bloquer à ce niveau-là ».

Par ailleurs, de nombreux témoignages mettent en avant que l'abattage à la ferme a été, ou est parfois pratiqué illégalement, soit pour des races difficiles à emmener à l'abattoir, soit par manque de confiance envers les pratiques des abattoirs. Ils montrent l'importance de travailler sur ce mode d'abattage afin de le rendre légal.

« En tout cas si vous lancez un truc, moi je suis vraiment partante. Je suis déjà en train de chercher une solution. Les vétérinaires, dans nos cours, nous racontent sur quels motifs on peut tuer éventuellement la bête à la ferme. Si elle souffre par exemple. Et moi je suis en train d'envisager de prendre le vétérinaire avec moi dans la poche et puis de le faire comme ça. J'attends vraiment qu'un truc s'organise, avec un article de Jocelyne Porcher sur mon bureau. Depuis 4

ou 5 ans, je ne voyais personne qui bougeait là-dessus ».

« Je connais un producteur de Highland qui avait du mal à mettre ses bêtes à l'abattoir. Avec l'aide de son vétérinaire, il avait contourné la loi, même enfreint la loi. Il ne faisait que des abattages d'urgence. Et ça se passait très bien, il était content de son produit. Jusqu'au moment où le contrôle à l'abattoir a commencé à voir que ça faisait beaucoup d'urgences. Et donc on lui a fait un petit rappel sur les risques encourus et maintenant il est obligé de revenir à la méthode traditionnelle ».

« En ce qui nous concerne, on abat une centaine de chevreaux plus une dizaine de chèvres que je ne tue pas moi-même. Mais j'accompagne chaque animal jusqu'à la mise à mort. Et je considère que ça fait partie de mon boulot. Ma petite fille est là quand ça arrive et elle fait un petit bisou à chaque chevreau auquel on va faire "cuic cuic". C'est notre rituel et je pense que les bêtes ne sont pas stressées, parce qu'on les accompagne. Je souhaiterais qu'on trouve une solution pour faire ça et pour pouvoir le dire ouvertement ».



L'importance de créer une collaboration avec des abattoirs existants est également mise en avant.

« Pourquoi ne pas faire tout à la ferme quand une bête y est abattue ? Déjà il faudrait deux chambres froides, une pour refroidir la carcasse, l'autre pour maintenir le froid et maturer la viande. Il y a aussi toute la question des déchets à risques, comme la colonne vertébrale. Pour les bovins de plus trente mois aussi, on fait une analyse. C'est compliqué de le faire à la ferme, il faut la collaboration d'un abattoir ».

« Au niveau légal, c'est vraiment possible, je pense et d'ailleurs qu'il suffirait de se mettre ensemble, d'acheter une remorque, et de foncer, d'y aller. Il faudrait trouver un abattoir qui serait d'accord de faire le test avec nous. Peut-être qu'il suffit que l'abattoir agrée la remorque. Parce que la loi dit qu'une bête doit arriver vivante à l'abattoir, mais on peut peut-être considérer que cette remorque agréée par l'abattoir est une partie de l'abattoir qui vient chez toi. Puis, c'est comme pour toutes les autres bêtes vivantes. La seule différence, c'est qu'elle est transportée déjà morte donc elle n'a plus de souffrance. C'est tout ce qui change en fait. Il n'y a pas beaucoup d'investissement. Il y a juste une volonté. Et une volonté des acteurs sur place : l'abattoir, un vétérinaire. Les éleveurs sont là, les consommateurs sont là ».

« Maintenant, le problème, ça va être de trouver un abattoir qui collabore dans ce projet-là. Parce que eux, ça ne va pas les intéresser. Ça va leur prendre une partie du revenu, leur compliquer leur processus de travail. Donc ils ne vont pas être demandeurs de ça. Il faut leur dire : « Ecoutez, vous mettez une corde en plus à votre arc. Il y a une demande énorme de viande abattue éthiquement. C'est une opportunité pour vous aussi » ».

La collaboration avec des chasseurs pour la mise à mort des animaux a également été discutée, certains éleveurs préférant déléguer le tir afin de s'assurer de ne pas faire souffrir l'animal, d'autres préférant abattre eux-mêmes.

« Moi, ça m'a impressionné, je n'imagine même pas le faire moi-même. Je voudrais le faire en prairie mais j'imagine plutôt un chasseur faire ça. Un chasseur en qui j'ai confiance, je sais que ce sera précis, un chasseur expérimenté ».

« Ceux qui élèvent des daims et tout ça, s'ils n'ont pas le permis de chasse, ils travaillent avec des chasseurs. Ou bien c'est le vétérinaire qui vient ».

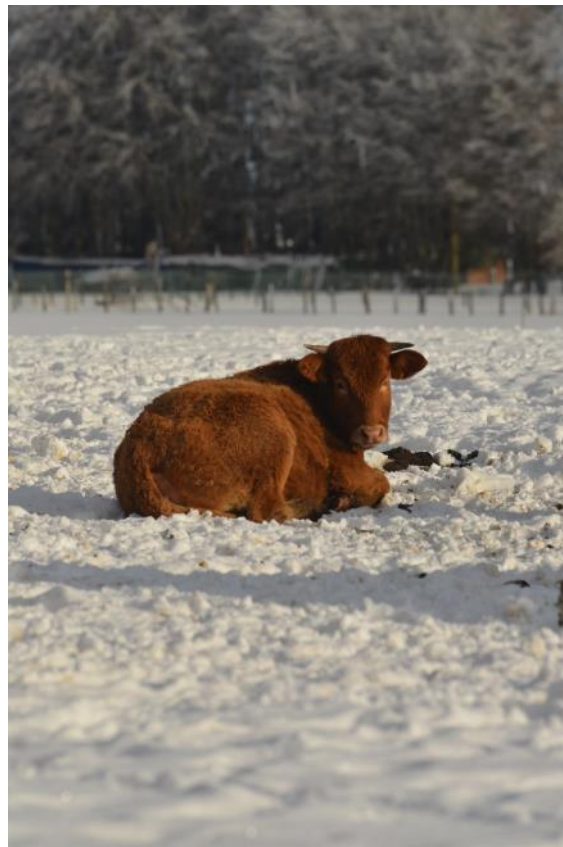
Les rencontres ainsi que les réactions à nos articles sur les réseaux sociaux montrent que l'abattage au pré est questionné par les consommateurs. En effet, ils craignent que le tir effraie les autres individus du troupeau. Néanmoins, des vidéos mises en ligne et projetées lors des rencontres semblent confirmer que le reste du troupeau ne semble pas porter attention à l'abattage. Un participant aux rencontres met l'accent sur le fait qu'il sera nécessaire de préparer le voisinage, de l'informer avant de démarrer l'abattage

au pré.

La discussion a également porté sur l'étendue de l'autorisation. Permettrait-on le tir au pré pour tous ? Ou uniquement pour certaines races à problèmes comme les bisons ou les Highlands ? Pour des troupeaux restant dehors toute l'année ? Fonctionnerait-on avec un système de dérogations comme dans les autres pays ? Les participants préféreraient un système ouvert à tous, bien qu'encadré par une législation et contrôlé.

« Je pense que si on demande une dérogation, il ne faut pas se limiter aux races. Déjà, tu peux avoir des croisées. Tu peux aussi avoir différentes races, qui sont sauvages ou moins sauvages. Tu peux avoir des vaches réputées sauvages qui ne le sont pas et des limousines qui sont sauvages ».

« Il ne faut pas non plus se limiter aux conditions de détention des animaux. On a vu qu'en Allemagne c'est pour des bêtes toute l'année en extérieur mais alors on exclurait déjà tous les éleveurs qui rentrent leur bêtes pendant la période hivernale. Ça devrait rester ouvert pour tout le monde ».



Evaluation de l'alternative de l'abattoir mobile

Une présentation technique de l'abattage mobile est disponible dans la seconde partie de l'étude. L'abattoir mobile est également une solution accueillie avec enthousiasme par les éleveurs et consommateurs, bien que plus compliquée à mettre en œuvre que l'abattage à la ferme. Cette alternative nécessite en effet la mise sur pieds du camion d'abattage, représentant un investissement non négligeable. Un montant irréaliste ?

« Il ne faut pas avoir d'état d'âme par rapport au budget que devraient mettre les pouvoirs publics dans un abattoir mobile. Il y a un abattoir qui a coûté 10 millions d'euros et il ne sait pas rendre le service maximal à la collectivité : on ne sait pas tuer un cochon, on ne sait pas tuer une chèvre, ni un cheval. Tout est question de volonté politique ».

L'abattoir mobile ayant avantage à se déplacer pour l'abattage de lots d'animaux, la contrainte ou l'avantage de ce mode de fonctionnement a été discuté par les éleveurs.

« Les abattoirs mobiles, ça fonctionne quand on travaille en lots. On abat par exemple dix bêtes dans la journée. Ça serait difficile que des éleveurs se coordonnent pour constituer ces lots. Pour les petits éleveurs, ce qui correspond le mieux à leurs attentes et leurs situations, c'est l'abattage à la ferme ».

« Pour les porcins, on a plus l'habitude de les abattre par lot. Pareil pour la volaille. Donc l'abattoir mobile pourrait être une solution rentable ».

Les avis recueillis pour l'abattage mobile sont moindres que pour l'abattage en prairie, les discussions ayant davantage cristallisé autour de cette dernière technique.



Le surcoût d'abattage, un réel problème ?

L'abattage à la ferme peut occasionner un surcoût. Le camion d'abattage mobile demande un investissement important pour sa mise en œuvre et comporte des frais de fonctionnement élevés pour une faible cadence d'abattage. Par contre, l'abattage au pré est plus léger, étant donné que seule une remorque est nécessaire pour le transport de l'animal abattu et saigné vers un abattoir classique qui prend ensuite en charge le reste. Des frais supplémentaires à un abattage classique pourraient être la présence d'un vétérinaire et d'un chasseur lors de la mise à mort de l'animal et la location de la remorque d'abattage à l'abattoir.

L'estimation des surcoûts demanderait une étude approfondie et reposant sur des décisions et précisions au niveau du fonctionnement des outils. Il est nécessaire de la mettre en parallèle avec le tarif pratiqué par les abattoirs mais aussi avec le coût du transport des animaux et carcasses avant et après abattage, sans oublier la contrainte de temps, qui ne sont pas négligeables.

Certains éleveurs et consommateurs témoignent de leur volonté d'utiliser ces outils, quitte à payer plus cher l'abattage.

« Un abattoir mobile, c'est 500.000 euros d'investissement, plus les coûts horaires... On parle de 150 à 200 euros du surcoût par bovin. Moi je ne fermerai pas les portes, même à ce prix-là ».

« Moi, je mange moins de viande, mais quand j'achète de la viande, c'est de la bonne bidoche. C'est comme de la bière spéciale plutôt que de la pils ».



Vers une filière « viande éthique » ?

Une plus-value à valoriser

La part de surcoût – si elle existe - doit être partagée entre l'éleveur et le consommateur. Au niveau de la consommation, l'intérêt de la création d'un label « viande éthique » a été discuté.

L'abattage à la ferme, que ce soit au pré ou dans un camion mobile d'abattage, génère moins de stress pour les animaux : ils ne doivent pas sortir de leur ferme, subir le transport, parfois mélangés avec d'autres individus de troupeaux différents, et finalement, être déchargés et dirigés, dans l'empressement, dans un espace totalement étranger jusqu'à la zone d'abattage. Moins de stress, c'est aussi une viande de meilleure qualité (Terlouw 2002). Ce mode alternatif d'abattage présente dès lors des caractéristiques pouvant justifier une plus-value à mettre en avant auprès des consommateurs.

Quelles filières et quels élevages ?

La filière éthique peut être vue dans un circuit court et/ou dans un circuit long comme pratiqué en Suède (voir dans la seconde partie de ce document). En circuit court, la carcasse peut être récupérée par l'éleveur possédant une boucherie à la ferme, ou être traitée par un boucher et redistribuée dans la ferme sous forme de colis. En circuit plus long, les carcasses pourraient être transformées dans un établissement fixe et commercialisées via des grandes surfaces. Une coopération est alors nécessaire entre les éleveurs, les transformateurs et les distributeurs, et il est nécessaire que les éleveurs gardent la maîtrise de la filière.

L'abattage à la ferme n'est pas uniquement réservé aux élevages de très petite taille. En effet, il est imaginable d'abattre quelques bêtes à la ferme pour la filière éthique tout en fournissant une autre filière comme une autre coopérative, par exemple.

Le cahier des charges du label éthique devrait prévoir les normes de bien-être animal à appliquer tout au long de la vie de l'animal et de sa mise à mort.

Des idées concrètes de filières émanent en vue de répondre aux besoins de groupements de consommateurs.

« Nous, on voudrait créer une filière bio, éthique et en circuit court. On achèterait les bêtes sur pied, on les ferait abattre à la ferme puis découper, portionner et emballer. On les vendrait sous forme de colis en région wallonne et à Bruxelles via une boucherie en ligne. On compte proposer 12 races bovines différentes pour permettre à la clientèle d'apprendre à les connaître. L'idéal pour nous serait l'abattage à la ferme parce qu'on limite les risques par rapport au transport de certaines bêtes et on leur évite un stress inutile ».

Redévelopper des ateliers de découpe et les collaborations avec les bouchers

La nécessité de développer les ateliers de découpe a été rappelée par les participants aux rencontres. Il a aussi été mis en avant que la filière éthique pourrait permettre la redynamisation des liens entre les bouchers et les éleveurs, revalorisant le métier de la boucherie, actuellement en déclin.

« Il y avait tout à l'heure le constat que le nombre d'abattoirs diminue fortement. Justement, pour le projet rouge-pie, on ne voulait pas créer un nouveau lieu de découpe pour faire de la concurrence aux petits bouchers qui sont toujours ici chez nous. On a d'ailleurs un regroupement de bouchers, ils sont 22 dans la région germanophone. On a choisi de travailler avec eux. Pour la viande, on invite les bouchers avec qui on travaille, à venir chez nous, à la ferme. Ils viennent un mois ou deux à l'avance choisir leur bête. Parce qu'il faut les terminer donc ce n'est pas en deux semaines qu'on peut terminer une bête. Parfois ça prend même trois mois. Le boucher, avec l'éleveur, fixe une date. Et à ce moment-là, c'est l'éleveur qui amène la bête à l'abattoir. Le boucher vient rechercher la bête qu'il avait choisie chez l'éleveur, à l'abattoir. C'est comme ça qu'on travaille en circuit court ».

« Dans les grandes villes, il y a de nouveau des boucheries qui se développent, qui achètent des carcasses entières, qui se spécialisent. Ils étiquettent « ça c'est de la Highland, ça c'est de Galloway ».

Conclusions des rencontres

Avec plus de 100 participants, dont environ 40 % d'éleveurs, rassemblés lors de 6 soirées aux quatre coins de la Wallonie, les échanges ont été riches et variés. Éleveurs professionnels, doubles-actifs, consommateurs, bouchers, chercheurs et représentants associatifs ont échangé pour davantage de compréhension mutuelle et la recherche d'alternatives d'abattage. Des pistes concrètes ont été mises en avant.

La fermeture progressive des petits abattoirs et la spécialisation des abattoirs restants allongent les temps de transport des animaux vers l'abattoir. Pendant le transport ainsi que pendant l'attente à l'abattoir, les animaux sont séparés du troupeau et mélangés avec d'autres animaux, ce qui génère beaucoup de stress. En parallèle, les exigences de rentabilité encouragent des cadences d'abattage toujours plus rapides au détriment du contact entre les travailleurs des abattoirs et les animaux et du dialogue avec les éleveurs qui viennent amener leurs bêtes.

Si certains éleveurs considèrent ces « défauts » comme un mal nécessaire pour le service qui leur est rendu par les abattoirs, nombre d'entre eux estiment que l'abattoir induit stress et souffrance pour leurs bêtes. Inévitablement, cette souffrance se répercute sur le bien-être des éleveurs, dépossédés de la mise à mort de leurs animaux. En effet, après avoir élevé leurs bêtes, souvent depuis la naissance, selon leurs valeurs, les éleveurs sont écartés de l'étape cruciale de l'abattage, n'étant plus capables de remplir le « contrat moral » qui les lie à leurs animaux.

La frustration que ressentent les éleveurs face au manque de contrôle de l'abattage de leurs bêtes est un élément peu connu : le sujet, tabou, est rarement abordé par les éleveurs, entre eux ou avec les consommateurs. Pourtant, cette préoccupation guide clairement leurs choix de méthodes d'abattage, ce qui explique l'engouement de nombreux éleveurs pour les techniques d'abattage à la ferme, particulièrement le tir au pré, qu'ils peuvent exécuter eux-mêmes.

Le tir en prairie semble faire quasiment l'unanimité chez les éleveurs de bovins et autres gros bétail (bisons et buffles) rencontrés. Des détails techniques et sanitaires doivent encore être fixés. Il semble en tout cas logique de s'appuyer sur ce qui se fait à

l'étranger, là où l'abattage en prairie est pratiqué dans un cadre légal précis et chez nous, dans le cadre de l'abattage d'urgence ou de l'abattage des bisons et du gibier d'élevage (voir la seconde partie de ce document).

Peu d'éleveurs actifs dans les filières porcines, ovines ou caprines ont été rencontrés. Un producteur caprin nous a néanmoins fait part des difficultés rencontrées par le secteur pour abattre des chevreaux mâles excédentaires ou dont on souhaite valoriser la viande, débouché le plus souvent trop marginal pour être pris en charge par un abattoir classique. Certains éleveurs souhaitent abattre ces espèces en prairie mais cela ne réglerait pas le problème d'accessibilité à un abattoir de proximité pour la suite du traitement des dépouilles. Par contre, la solution du camion d'abattage semble convenir pour ces espèces moins volumineuses et couramment élevées par lot, condition nécessaire pour rentabiliser le déplacement d'un camion.



Pour le secteur porcin, une enquête réalisée par le Collège des producteurs en 2016 a mis en évidence qu'un tiers des éleveurs sont favorables à la création d'un abattoir mobile, seconde solution envisagée après la création d'abattoirs de type conteneur (solution étudiée par le Collège des producteurs). Par ailleurs, deux études antérieures, l'une menée en Flandre et l'autre en Wallonie, attestent de l'intérêt des éleveurs pour des unités mobiles d'abattage. Selon l'enquête réalisée par BioForum Vlaanderen en 2014, 49 % des éleveurs se disent intéressés par l'abattage mobile avec atelier de découpe et 27 % par un abattoir mobile uniquement (Vandenbergh & Pauwels 2014).



Cette même étude donne des chiffres sur la propension des éleveurs à payer plus cher l'abattage dans ce type de structure (voir p.37). Selon le sondage réalisé par le CER, 80 % des répondants jugent utile l'abattage de proximité, « et un nombre plus important de producteurs encore serait prêt à faire abattre un animal dans ce type de structure mobile » (De Bruyn 2012).

Pour leur part, les consommateurs ont marqué leur soutien pour la démarche d'abattre à la ferme. L'opportunité d'un label pour mettre en avant ce type d'abattage a été souligné à de nombreuses reprises. Le risque, lié à la répercussion du coût de l'abattage sur le prix de la viande, de se placer dans un marché de niche a toutefois été soulevé.



Potentialités de
l'abattage à
la ferme



PARTIE 1 - POURQUOI

Page 27



PARTIE 2 - Abattage à la ferme, comment ?

Présentation des méthodes alternatives d'abattage mises en place en Europe

Deux modes d'abattage à la ferme sont étudiés : l'abattage mobile et l'abattage en prairie. L'abattage mobile consiste à amener l'abattoir (sous forme de camion) à la ferme afin d'éviter à l'animal le stress qui peut être causé par le trajet et l'attente à l'abattoir. L'abattage en prairie consiste à abattre l'animal sur son lieu de vie et au sein du troupeau, pour amener ensuite l'animal mort à l'abattoir.

Les abattoirs mobiles	30
Une étude belge sur les potentialités du camion d'abattage mobile	30
Le camion Schwaiger	31
L'entreprise Hälsingestintan	32
« Mobiler Metzger »	33
Le camion Epicuris	35
Limites et perspectives des camions d'abattage	36
Bases légales	36
Questions sanitaires et environnementales	36
Questions économique	36
L'abattage en prairie	38
Déroulé d'un abattage en prairie : cas de Nils Müller en Suisse	38
Caisson et remorque d'abattage	40
Effets sur la qualité de la viande	41
Effet sur les autres bovins	41
Cadre législatif	41
En Suisse	41
En Allemagne	41
Quelles possibilités en Belgique ?	42
Limites et perspectives de l'abattage en prairie	43
Questions sanitaires et environnementales	43
Question économique	43
Abattage au pré : pour qui ?	43
Conclusions	45



Potentialités de
l'abattage à
la ferme



PARTIE 2 - COMMENT

Page 29

Les abattoirs mobiles

Une étude belge sur les potentialités du camion d'abattage mobile

En Wallonie, l'idée de créer un abattoir mobile n'est pas nouvelle ; elle a notamment fait l'objet d'une étude de faisabilité très complète réalisée par le CER pour la Province de Luxembourg (De Bruyn 2012). Cette étude dressait un constat pour le moins sceptique quant à la faisabilité économique, sanitaire et environnementale d'un camion d'abattage.

Les normes sanitaires et environnementales qui concernent les abattoirs mobiles sont actuellement les mêmes que celles qui s'appliquent aux abattoirs fixes. Faire rentrer l'équipement d'un abattoir dans un si petit espace est évidemment compliqué.

L'étude du CER met notamment de côté la possibilité d'abattre des bovins, en raison de la limitation réglementaire de la hauteur des camions à 4 mètres. Ce frein limite beaucoup leur intérêt. Elle rejette également la possibilité d'étendre le camion latéralement. Les structures mobiles existantes (notamment le camion Epicuris, voir plus loin) montrent que des solutions techniques à ces freins ont, depuis lors, été trouvées.

Au niveau économique, l'étude soutient que le déplacement de l'unité mobile d'abattage de ferme en ferme engendre des coûts trop conséquents (trajet, nettoyage entre chaque ferme, flux d'abattage faible...). L'étude présente alors comme plus réaliste l'option d'une unité mobile qui n'aille pas de ferme en ferme mais sur des aires d'accueil aménagées.

Deux abattoirs mobiles actifs, l'un suédois et l'autre allemand, ouvrent néanmoins des perspectives prometteuses. Le premier est celui de l'entreprise suédoise Hälsingestintan qui travaille avec des fermes partenaires et possède son propre créneau de commercialisation. Le second, appelé « Mobiler Metzger » se trouve en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Il s'agit d'un indépendant qui travaille comme prestataire de services. Ces deux cas ont été approfondis dans les chapitres suivants, de même que celui d'un abattoir mobile autrichien (le camion Schwaiger), mis en place dans les années '80 mais qui n'est plus actif à ce jour. Enfin, un atelier mobile de formation à la découpe de viande a été mis en place en 2016 en Belgique par Epicuris. Ce camion, répondant aux normes sanitaires en vigueur, possède des ateliers « dépliés », permettant un gain de volume important dans la structure après son installation.

Ces exemples illustrent le fait que les possibilités sont nombreuses au niveau des dimensions, du modèle économique et du niveau de technicité des structures mobiles d'abattage. Nous avons tenté de rassembler les informations nécessaires à la compréhension de leur fonctionnement.



Le camion Schwaiger

Un premier modèle de camion d'abattage en Europe a été développé dans les années 1980 par l'autrichien Herbert Schwaiger. Il a fonctionné jusqu'en 1994, année où il a été interdit suite à l'intégration de l'Autriche dans l'Union Européenne.

Infrastructure

Cet abattoir mobile est composé d'un camion (partie traction), d'une semi-remorque frigorifique et d'une « boîte d'abattage » dépliant à l'arrière. L'idée est de se servir du camion pour tracter différentes semi-remorques. Ainsi, le camion peut aller à un endroit avec la semi-remorque frigorifique. Une fois l'abattage effectué, les carcasses découpées et identifiées sont stockées dans la semi-remorque frigorifique qui est laissée sur place. Les personnes viennent y chercher la viande (bouchers ou autres). Le camion repart tracter une autre semi-remorque. Quand la première remorque est vide, le camion revient la chercher. Ce système permet une très grande économie par rapport au camion qui rassemblait tout en un seul élément. L'abattage se fait dans une partie dépliant qui est fermée par des parois télescopiques. Les outils nécessaires à l'abattage sont contenus dans le toit et le plancher. La taille du véhicule permet d'accueillir deux bouchers qui peuvent abattre un animal.

Gestion des déchets

En dessous de la chambre de réfrigération se trouvent des tiroirs pour la peau et les déchets. Ils sont accessibles depuis l'extérieur. L'eau nécessaire pour le nettoyage pendant et après l'abattage est transportée dans un réservoir de 1.500 litres situé entre les tiroirs. Un autre réservoir permet de récolter le sang et l'eau de rinçage (sans produits chimiques) avant de l'envoyer dans la fosse à lisier. Le contenu du rumen est également laissé sur place, sur le tas de fumier. Selon son concepteur, l'utilisation comme engrais plutôt que comme déchet permettrait une économie considérable sur le traitement des déchets tout en permettant de réduire de 40 % le poids transporté par rapport au transport d'animaux vivants.

Le principe du camion est décrit sur un site internet : http://www.mobile-schlachtsysteme.at/english/fsh1_en.html

Ce site avance notamment les avantages suivants :



Le chargement des animaux sur et hors du camion lors d'un abattage classique prend 26 minutes selon les statistiques alors que l'abattage dans le camion ne dure qu'entre 12 et 15 minutes.

Le système d'abattage présenté ici permet d'économiser jusqu'à 60 % des coûts totaux du système actuellement pratiqué.

Le dispositif coûterait environ 200.000 euros pour la partie camion, la semi-remorque et la partie dépliant.



Potentialités de
l'abattage à
la ferme



PARTIE 2 - COMMENT

Page 31

L'entreprise Hälsingestintan

Depuis environ deux ans, les camions de l'entreprise Hälsingestintan sillonnent la Suède pour abattre les bovins dans leurs fermes. L'abattoir mobile est complètement autonome. Un système de filtration d'eau permet au camion de se connecter à un simple cours d'eau et un générateur produit l'électricité nécessaire au fonctionnement des outils. Le camion peut ainsi être installé en pleine campagne. Les vaches y sont étourdies, tuées, dépecées et débitées en moins de 20 minutes. L'entreprise Hälsingestintan possède également un atelier de découpe fixe, dans la ville d'Eskilstuna.

Aujourd'hui, Hälsingestintan abat environ 5.000 vaches par an dans près de 35 fermes. La capacité de la plate-forme est variable, mais le personnel de base comprend cinq personnes et un vétérinaire, abattant jusqu'à trente bovins par jour.

L'abattoir mobile consiste en deux chariots : un véhicule avec des bureaux et des vestiaires ainsi qu'une remorque contenant l'abattoir et un autre véhicule avec une remorque pour le stockage à froid de la viande. Cet équipement coûterait 1,5 millions d'euros.

Tous les déchets sont expurgés dans des bacs en dehors du camion en séparant l'eau, le sang, les peaux et les boyaux blancs et rouges (qui ne sont pas utilisés). C'est une société extérieure qui passe à la ferme pour ramasser les déchets. C'est ce poste de gestion des déchets qui coûte le plus cher, après les coûts liés aux déplacements (comprenant le logement des employés à l'hôtel).

Débouchés

L'entreprise produit de la « viande éthique » selon les critères suivants : des fermes sélectionnées avec soin, le bien-être des animaux tout au long de l'élevage, un abattage calme à la ferme, des préparations traditionnelles et une bonne traçabilité. Sur l'étiquette, un flash code fournit des informations sur l'éleveur, le lieu où est situé l'élevage, la race consommée et une indication de la qualité. Les viandes sont notées par le consommateur, ce qui permet de donner à l'éleveur un retour sur la qualité de la viande qu'il produit.

Seuil de rentabilité

Le camion suédois doit abattre un minimum de 12



bêtes par jour pour être rentable. Pour l'optimiser, les fermes avec lesquelles il travaille doivent être organisées pour abattre un nombre adéquat d'animaux.

Répercussion sur le prix

Ce type d'abattage en camion entraîne un surcoût par rapport à l'abattage en abattoir. Pour l'entreprise suédoise, l'écart du prix au kilogramme de viande varie de 1 euro pour les steaks hachés à 10 euros pour les pièces de choix.

Un camion similaire bientôt en circulation en France

Des accords ont été signés entre l'entreprise suédoise et la société « Bœuf éthique » pour le développement de l'abattage mobile en France. La société a déjà investi dans deux camions d'abattage et signé un partenariat avec l'abattoir d'Autun qui prendra en charge, dans un premier temps, la maturation et la découpe de la viande. L'entreprise emploiera quatre ou cinq personnes dont un vétérinaire et entend abattre une quinzaine de bêtes par jour dans un rayon de 300 km.

« Mobilier Metzger »

Un second modèle de camion d'abattage circule en Allemagne, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie sur le district de Cologne. C'est un tout autre modèle, plus proche du camion Schwaiger. Son fondateur, M. Kürten, travaille en tant qu'indépendant à la demande d'éleveurs en circuit court ou de particuliers.

Le processus de travail est décrit sur le site internet de l'entreprise :

Avant d'accepter un travail chez un nouveau client, M. Kürten se rend sur place pour vérifier l'accessibilité en camion et l'adéquation des méthodes d'élevage avec ses valeurs.

A la demande de l'éleveur, des cages peuvent être déposées à l'avance pour permettre aux animaux de s'y accoutumer.

Pour pouvoir s'établir, il a besoin d'une connexion à l'eau et à l'électricité (ainsi qu'au gaz pour les porcs).

Les animaux à abattre sont contrôlés par un vétérinaire officiel la veille de l'abattage.

Les animaux sont étourdis par une « tige perforante », ou par un choc électrique pour les porcs, avant d'être saignés.

Les carcasses reposent ensuite dans une chambre froide laissée chez le client (temps de maturation). C'est là qu'aura lieu le contrôle vétérinaire post-mortem.

Le boucher revient ensuite avec une remorque équipée pour la découpe et la préparation de la viande. L'éleveur est mis à contribution lors de la transformation.

Nous n'avons malheureusement pas réussi à obtenir davantage d'informations concernant ce camion. Des questions sur les tarifs pratiqués, le coût de l'installation ou des aspects techniques restent en suspens. Il est toutefois intéressant de noter que cet abattoir est non seulement enregistré UE mais il a également reçu un « Smiley NRW », logo officiel décerné par l'équivalent de l'AFSCA local pour récompenser les entreprises qui se distinguent par leurs bonnes pratiques sanitaires.



Potentialités de
l'abattage à
la ferme



PARTIE 2 - COMMENT

Page 33

Tableaux 1 et 2 : Comparatif des camions d'abattage suédois et allemand.

Caractéristiques	Hälsingestintan
Type d'animaux	Bovins
Infrastructure d'accueil	Autonome (auto-suffisant en eau et électricité)
Flux d'abattage	6 bovins/heure - 5000 vaches/an Stockage maximal par jour de 55 carcasses Seuil de rentabilité : 12 animaux par jour
Atelier de découpe et de transformation	Atelier fixe, dans la ville d'Eskilstuna
Rayon d'action	35 fermes
Personnel	5 opérateurs et un vétérinaire sur la plate-forme
Infrastructure	Une semi-remorque avec bureaux et vestiaires et une remorque contenant l'abattoir Une semi-remorque pour le stockage à froid
Débouché	Débouché propre, vendu sous label « viande éthique »
Coût d'installation	1,5 millions d'euros
Prix	Le surcoût au kg de viande varie entre 1 euro pour les steaks hachés et 10 euro pour les pièces de choix

Caractéristiques	Mobiler Metzger
Type d'animaux	Porcs, ovins, caprins, bovins
Infrastructure d'accueil	Besoin d'une connexion à l'eau et à l'électricité (et au gaz pour les porcs)
Atelier de découpe et de transformation	Egalement mobile, dans une seconde remorque
Rayon d'action	300 km
Personnel	Un indépendant + un intérimaire
Infrastructure	Une semi-remorque pour l'abattage, une remorque chambre froide, une remorque atelier de découpe et de transformation
Débouché	Particuliers et éleveurs
Certification bio	Oui



Le camion Epicuris

Un dernier élément encourageant pour la mise en place d'un camion d'abattage vient cette fois de Wallonie. Il s'agit d'une unité mobile de formation à la découpe de la viande, agréée aux normes de l'AFSCA, inaugurée en mai 2016.

Epicuris, centre de formation aux métiers de bouche, a été le moteur du projet, en partenariat avec Wagrallim et différentes entreprises travaillant dans la transformation de la viande. L'unité mobile a pour objectif de fournir une formation "aux portes des entreprises de transformation de la viande" situées aux quatre coins de la Wallonie, en vue de répondre aux besoins de main d'œuvre et de compétences du secteur de la découpe industrielle de la viande. En effet, le métier est actuellement en pénurie et les entreprises doivent se tourner vers de la main d'œuvre étrangère afin de combler leurs besoins.

L'unité se compose d'une semi-remorque d'une longueur de 12 mètres sur une largeur de 4 mètres, dont des modules se déploient pour donner place à des ateliers de formation avec tables, vestiaires et frigo. L'investissement est d'environ 600.000 euros, et la structure répond aux normes sanitaires : la viande qui y est transformée par les apprentis bouchers continue dans le circuit pour être commercialisée.



Potentialités de
l'abattage à
la ferme



PARTIE 2 - COMMENT

Page 35

Limites et perspectives des camions d'abattage

Bases légales

Le règlement Européen (CE) N° 1099/2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort prévoit l'exception des abattoirs mobiles et l'adaptation au progrès scientifique et technique (alinea 40).

« Les abattoirs mobiles réduisent la nécessité pour les animaux d'être transportés sur de longues distances et peuvent donc contribuer à préserver leur bien-être. Cependant, les contraintes techniques des abattoirs mobiles sont différentes de celles des abattoirs fixes et il se peut dès lors que les règles techniques doivent être adaptées. En conséquence, le présent règlement devrait prévoir la possibilité d'accorder des dérogations pour les abattoirs mobiles en ce qui concerne les prescriptions relatives à la configuration, à la construction et à l'équipement des abattoirs. Dans l'attente de l'adoption de ces dérogations, il convient de permettre aux États membres d'établir ou de maintenir des règles nationales pour les abattoirs mobiles ».

Faute de telles règles, les abattoirs mobiles doivent répondre aux mêmes prescriptions sanitaires que les abattoirs fixes (dont les règlements 852/2004 et 853/2004). Les abattoirs mobiles actifs semblent avoir été agréés sans pour autant que la législation nationale suédoise ou allemande n'aient prévu d'adaptations.

Questions sanitaires et environnementales

La gestion des déchets est une question centrale pour la mise en place d'un camion d'abattage. Elle est envisagée de différentes manières dans les exemples cités. Alors que le camion Schwaiger laisse une partie des déchets (sang et contenu du rumen) sur la ferme comme fertilisant, le camion allemand stocke les déchets dans des compartiments prévus et le camion suédois laisse les déchets à la ferme avant qu'ils ne soient ramassés par une entreprise spécialisée. Le ramassage des déchets peut représenter un coût important dont il faut tenir compte dans les simulations économiques.

Les camions d'abattage actifs en Europe sont agréés par l'autorité sanitaire des pays concernés, sur base de la législation européenne (Paquet hygiène). Par

ailleurs, le camion mobile allemand a reçu une distinction pour ses bonnes pratiques en matière d'hygiène (Smiley NRW). Enfin, l'unité mobile de formation à la découpe de viande mise en place par Epicuris en 2016 a également démontré les possibilités, pour une unité mobile, d'obtenir un agrément AFSCA. Ces constats sont encourageants quant au potentiel de mise en place d'abattoirs mobiles, et d'ateliers de découpe mobiles en Wallonie.

Question économique

Afin d'optimiser l'utilisation du camion, il faut pouvoir abattre un maximum de bêtes à chaque déplacement. Selon Franck Ribière de « Bœuf éthique » : « Il faut demander à un éleveur qui abat une bête par semaine, soit environ soixante bêtes par an, s'il serait d'accord pour en abattre davantage dans les prochaines années. Cela suppose de le « travailler » pour l'amener à changer ses habitudes, sachant que les éleveurs qui produisent de la viande de qualité font souvent aussi de la vente directe. Du coup, s'il accepte de nous vendre la qualité voulue de viande, nous lui rendrons le service de tuer pour lui la vache qu'il va garder : c'est aussi un échange de bons procédés ». Les utilisateurs du camion mobile d'abattage devraient donc veiller à regrouper, autant que faire se peut, les abattages en vue d'optimiser les déplacements de la structure.

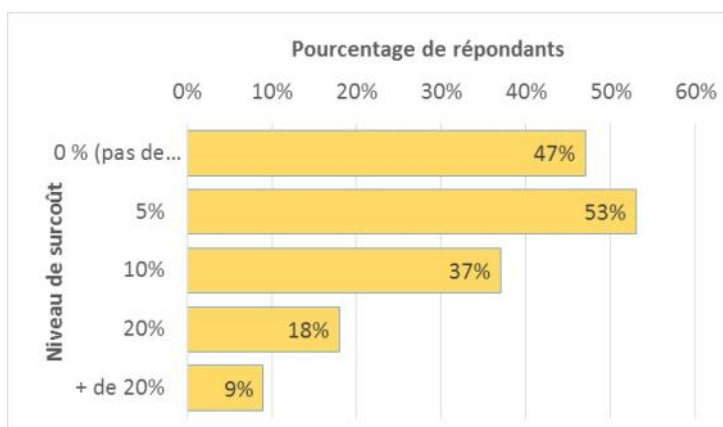
Si le surcoût d'abattage en abattoir mobile semble évident, il mériterait d'être estimé grâce à des études technico-économiques. Ce surcoût peut être amorti par différents éléments : le gain de temps, d'argent et d'énergie liés à l'absence de transport des animaux et la propension des éleveurs et consommateurs à payer plus cher un service permettant un gain de bien-être animal, généralement lié à une meilleure qualité de la viande.

Cette propension des éleveurs à payer un surcoût d'abattage dans le cas de l'abattoir mobile a été étudiée par BioForum Vlaanderen lors de son enquête de 2014. L'Eurobaromètre européen donne des indications sur l'attitude des consommateurs face aux produits respectueux du bien-être des animaux.



Propension des éleveurs à payer plus pour l'abattage mobile

Un sondage mené par BioForum Vlaanderen en 2014 (Vandenberghé & Pauwels 2014) a permis d'évaluer la propension des éleveurs intéressés par l'abattage mobile à payer un surcoût pour son utilisation. Tandis que 47 % des personnes intéressées par l'abattoir mobile souhaitent que le tarif ne soit pas plus cher, 53 % sont prêts à payer un surcoût de 0 à 5 %, 37 %, un surcoût de 5 à 10 %, 18 % un surcoût de 10 à 20 % et 9 % ne portent pas attention au tarif du service. Par ailleurs, 12 éleveurs se sont déclarés prêts à participer à l'achat de l'outil.



Propension des consommateurs à payer plus pour les produits respectueux du bien-être animal et intérêt pour un label

L'Eurobaromètre Spécial 442 « Attitudes des Européens à l'égard du bien-être animal » publié en 2015 s'est penché sur la propension des citoyens européens à payer davantage pour une viande produite selon une démarche respectant mieux le bien-être animal et sur leur intérêt pour ce type de label.

59 % des citoyens de l'UE ont indiqué qu'ils seraient prêts à payer plus pour les produits respectueux du bien-être animal. Plus précisément, plus d'un tiers (35 %) de répondants sont prêts à payer jusqu'à 5 % de plus, et plus d'un répondant sur dix (16 %) est prêt à payer 6 à 10 % de plus pour des produits provenant de systèmes de production respectueux du bien-être animal. De très faibles proportions d'Européens sont prêts à payer de 11 à 20 % de plus (5 %) ou plus de 20 % (3 % des répondants). En revanche, plus d'un tiers des citoyens de l'UE (35 %) ne sont pas prêts à payer plus et un petit pourcentage (4 %) a mentionné que cela dépendait du prix du produit.

Plus de la moitié des citoyens de l'UE (52 %) recherchent les labels identifiant de tels produits lors de leurs achats. Plus d'un quart des répondants (27 %) recherchent les labels « parfois », contre 25 % qui regardent « la plupart du temps ». En revanche, 37 % des répondants ne regardent jamais ou très rarement ces labels (23 % « jamais », 14 % « très rarement »), et un Européen sur dix (10 %) ne connaissaient leur existence. Le bien-être animal constitue dès lors un critère important pour le consommateur, pouvant faire l'objet d'une meilleure labellisation.

Quand un mouvement citoyen fait avancer l'abattage mobile

Créée le 22 mars 2016 suite à des controverses sur le traitement des animaux dans les abattoirs, une commission d'enquête parlementaire a entrepris « de faire la lumière sur les boîtes noires » que constituent les 941 abattoirs de boucherie et de volaille en France. Elle a remis au mois de septembre 2016 un rapport qui préconise 65 mesures pour diminuer la souffrance animale en abattoir. Cette commission d'enquête semble avoir débloqué la situation en France en proposant notamment de « soutenir à titre expérimental la mise en service de quelques abattoirs mobiles, afin de réduire le stress des animaux ». L'ensemble des mesures préconisées ainsi que les auditions réalisées tout au long de l'enquête sont disponibles sur le site de l'Assemblée nationale française : <http://www2.assemblee-nationale.fr/14/autres-commissions/commissions-d-enquete/conditions-d-abattage-des-animaux-de-boucherie-dans-les-abattoirs-francais>.

Un mouvement citoyen peut-il inciter le monde politique wallon à prendre des mesures en faveur de l'abattage à la ferme ?



Potentialités de
l'abattage à
la ferme



PARTIE 2 - COMMENT

Page 37

L'abattage en prairie

L'abattage en prairie consiste à étourdir et saigner l'animal en prairie avant d'emmener la dépouille dans un abattoir pour réaliser la suite des opérations de la manière classique.

Déroulé d'un abattage en prairie : cas de Nils Müller en Suisse

Nils Müller est éleveur bio d'Angus en Suisse. Il a récemment obtenu une autorisation définitive pour l'abattage au pré de ses bovins. Son cheptel compte 45 bêtes, dont 15 mères et 15 veaux. Voici une description du processus cadré et minuté de l'abattage.

Une fois par mois, Mr Müller fait entrer ses plus belles bêtes dans un enclos de 100 mètres carrés. Il monte sur un affût en bois, à cinq mètres du troupeau, vise et tire une seule fois à l'aide d'une carabine 22 Magnum. A chaque fois, le vétérinaire cantonal et le boucher du village sont présents.

La balle doit être assez grosse pour pénétrer dans le crâne et provoquer l'étourdissement et la mort cérébrale, mais pas trop, afin de ne pas ressortir et risquer de créer un dommage collatéral. Le type d'arme et de munition à utiliser a fait l'objet d'une étude balistique réalisée en Allemagne (où cette méthode d'abattage est également pratiquée).

Nils Müller a choisi l'option de tirer à partir d'un affût de chasse. Il ne court donc aucun risque. Il a néanmoins la contrainte de ne pouvoir tirer qu'à 5 mètres pour garantir la précision du tir. Puisque l'animal est saigné dans les 90 secondes et que le tir par balle étourdit profondément (s'il ne tue pas), il n'y a pas de risque que la bête se réveille.

L'animal abattu est saigné au pâturage au plus tard 90 secondes après le coup mortel. Il doit ensuite arriver à l'abattoir au plus tard 45 minutes après le coup mortel (en Allemagne, ce temps est de 60 minutes), dans une remorque spécialement conçue pour ne pas laisser s'échapper de liquides sur la route. La saignée doit se faire avec deux couteaux différents pour sectionner la peau et pour entailler l'artère la plus grosse. La remorque est nettoyée à l'abattoir avant de pouvoir partir pour une nouvelle utilisation.





Le procédé a été détaillé dans un dossier avec avis juridique pour permettre l'acceptation par l'autorité vétérinaire.

Une vidéo, d'où sont tirées les images ci-dessus et ci-contre, permet de visionner un abattage chez Nils Müller.

<https://www.youtube.com/watch?v=8o0kVCL0rck>

Description de la séquence d'images tirées de la vidéo illustrant un abattage chez Nils Müller.

1. Entrée des bovins dans l'enclos de tir
2. L'éleveur prend position dans la cabine de tir pendant que les bovins restent au calme dans l'enclos.
3. L'éleveur attend qu'un des bovins se trouve en position adéquate. Il tire.
4. La bête tirée tombe à terre, tandis que le reste du troupeau, habitué aux coups de feu, ne semble pas réagir.
5. La bête abattue est liée par une patte afin de la suspendre à l'aide d'un treuil.
6. La bête suspendue est saignée par le boucher.
7. L'éleveur attend la fin de la saignée.
8. L'animal saigné est déposé sur une remorque adaptée pour son transport jusqu'à l'abattoir.
9. Le bête rentre dans l'abattoir où la suite des opérations sera réalisée.



Potentialités de l'abattage à la ferme



PARTIE 2 - COMMENT

Caisson et remorque d'abattage

Mise au point par l'éleveur allemand Hermann Maier et la société Agrima, la « Mobiler Schlachtbox » (MSB) est un caisson, monté sur un tracteur, qui permet de saigner et de transporter une bête de la prairie jusqu'à l'abattoir. Pour répondre au règlement 853/2004, le caisson est notamment équipé d'un lavabo actionné par le pied et d'un système pour recueillir le sang pendant le trajet (avant d'être nettoyé à haute pression). Un compartiment est prévu pour l'arme et la munition. Coût d'un caisson: entre 8.000 et 15.000 euro en fonction du modèle (avec ou sans treuil). <http://uria.de/>

Une remorque pouvant être tractée par une simple voiture, nouvelle version du box d'abattage mobile, a été conçue par l'agronome allemande Léa Trampenau. Cette dernière dirige l'entreprise Innovative Schlachtsysteme qui commercialise la remorque et propose un conseil sur les questions d'hygiène et de législation pour des éleveurs qui voudraient mettre en œuvre ce type d'abattage. La vocation de cette remorque est d'être homologuée comme partie mobile d'un abattoir. Elle coûte entre 7.000 et 10.700 euro. Lien vers le site de l'entreprise : <http://www.iss-tt.de/>



Figure 3 : Remorques d'abattage mises au point en Allemagne. A gauche, la MSB développée par la société Agrima, à droite, la remorque développée par l'entreprise Innovative Schlachtsysteme (Lea Trampenau).



Effets sur la qualité de la viande

Le FIBL (institut de recherche en agriculture biologique présent en Suisse, en Allemagne ainsi qu'en Autriche) a mesuré les paramètres sanguins au cours de la phase pilote du projet de Nils Müller. L'étude n'est pas encore publiée à l'heure de rédaction de ce rapport. Néanmoins, les chercheurs ont déjà annoncé que les facteurs de stress juste avant le tir sont extrêmement bas lors de ce type d'abattage. Ces résultats ont été confirmés dans une thèse de doctorat réalisée en Allemagne. Ces résultats devraient être corrélés à une meilleure qualité de viande (tendreté, couleur, capacité de rétention de l'eau...) (Terlouw 2002).

Cadre législatif

En Suisse

En Suisse, l'autorisation de l'abattage au pâturage n'a nécessité aucune modification des lois, mais seulement une étude approfondie et une interprétation de la législation existante (l'ordonnance sur la protection des animaux (RS 455.1) et l'ordonnance de l'OSAV sur la protection des animaux lors de leur abattage (RS 455.110.2)). L'étude a montré que l'abattage au pâturage était conforme à cette législation, même si c'était une nouveauté. Les autorités ont dû reconnaître que cette méthode était intéressante en comparaison de l'abattage en abattoir, car provoquant moins de stress pour l'animal. Par ailleurs, les agriculteurs qui pratiquent cet abattage ont pu démontrer qu'ils étaient à même de travailler en respectant les normes d'hygiène.

Du point de vue pratique, l'agriculteur doit demander une autorisation au canton et présenter un dossier prévoyant le déroulement de l'abattage, le transport à l'abattoir et la prise en charge sur place de la carcasse. Dans tous les cas, un vétérinaire doit être présent tout au long du processus jusqu'à l'abattoir.

En Allemagne

L'Allemagne est le premier pays à avoir autorisé l'abattage en prairie. C'est l'agriculteur Hermann Maier, du Baden-Württemberg qui a obtenu la première autorisation en 2001. Depuis lors, au moins 75 domaines agricoles pratiquent l'abattage au pâturage.

Effet sur les autres bovins

Les éleveurs qui habitent des régions de chasse peuvent témoigner que leurs animaux s'accoutument aux bruits des tirs. C'est pourquoi Nils Müller tire régulièrement des coups de feu pour habituer le troupeau. Par ailleurs, les animaux abattus au milieu de leurs congénères ne sont pas imprégnés d'hormones de stress. D'autres agriculteurs utilisent une arme munie d'un silencieux.

Le Règlement européen 853/2004 (une des composantes du Paquet hygiène de l'Union européenne) prévoit que seuls les animaux vivants peuvent être introduits dans les locaux d'abattage à l'exception de l'abattage d'urgence, du gibier d'élevage et des bisons. Dans l'application nationale du règlement, Tier-LMHV §12, le paragraphe 3 ajoute une exception pour les bovins vivant toute l'année en extérieur.

Par ailleurs, le Règlement européen 1099/2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort, dans son annexe 1, chapitre 1, autorise le tir avec arme à feu. Le règlement national correspondant (TierSchIV) autorise le tir à balle, avec autorisation des services compétents, pour des bovins individuels vivant toute l'année en extérieur.

En Allemagne, les conditions d'application sont les suivantes :

- Ne s'applique qu'à la race bovine
- Pour les élevages en plein air toute l'année
- Prouver la nécessité de l'abattage en prairie
- Fournir un certificat de compétence (permis de chasse)
- Obtenir l'autorisation du service vétérinaire compétent
- Être en possession d'une autorisation de port d'arme
- Se trouver à relative proximité d'un abattoir pour respecter le délai maximum de 60 minutes entre la ferme et l'abattoir.



Potentialités de
l'abattage à
la ferme



PARTIE 2 - COMMENT

Page 41

Quelles possibilités en Belgique ?

En Belgique, aucune disposition légale ne permet actuellement d'encadrer l'abattage en prairie tel que décrit ci-dessus. Une législation spécifique pourrait dès lors être tirée des cas spécifiques pour lesquels l'abattage à la ferme est autorisé.

Abattage privé

Un abattage privé est un abattage d'animal dont la viande est exclusivement destinée à son propriétaire et à sa famille. Les porcs, ovins et caprins peuvent être abattus à domicile par un particulier (les viandes dans ce cas sont exclusivement destinées à la famille) sauf s'il s'agit d'un abattage rituel. En raison du nombre élevé d'abattages à l'occasion de la Fête du sacrifice, les abattages privés en dehors de l'abattoir sont possibles dans les lieux d'abattage temporairement agréés par l'AFSCA. L'abattage à domicile de bovins et solipèdes (chevaux, ânes...) n'est pas autorisé. Un abattage privé peut également avoir lieu dans un abattoir.

En 2015, 43.303 volailles, 6.612 bovins, 2.300 moutons, 1.013 lagomorphes, 316 porcs, 87 veaux, 12 équidés et 6 chèvres ont fait l'objet d'un abattage privé en abattoir (source : Rapport d'activités 2015 de l'AFSCA).



Abattage d'urgence

A l'exception des porcs, les animaux sains ayant eu un accident et qui, pour des raisons de bien-être, ne peuvent pas être transportés vivants à l'abattoir, peuvent être abattus en dehors de l'abattoir et ensuite être transportés à l'abattoir en vue de l'expertise.

En 2015, 2.606 bovins, 110 veaux et 1 équidé ont fait l'objet d'un abattage d'urgence (source : Rapport d'activités 2015 de l'AFSCA).

L'animal abattu et saigné doit être transporté à l'abattoir sans délai inutile et dans des conditions hy-

giéniques. En outre, il faut tenir compte du fait que le règlement impose à présent que tous les animaux doivent être propres à leur arrivée à l'abattoir. L'expert vétérinaire peut/doit le cas échéant refuser l'abattage d'animaux sales si l'exploitant ne prend pas ses responsabilités à ce sujet. L'estomac et les intestins peuvent, lors d'abattage d'urgence, être enlevés sur place, sous la surveillance d'un vétérinaire, à l'exception de tout autre habillage. Les intestins enlevés doivent accompagner l'animal abattu jusqu'à l'abattoir et on indique qu'ils proviennent de l'animal. Si plus de deux heures s'écoulent entre l'abattage et l'arrivée à l'abattoir, l'animal doit être réfrigéré, à moins que les conditions climatiques ne rendent une réfrigération active superflue (température de 4°C ou inférieure). Si les autres opérations d'abattage ne sont pas directement effectuées à l'arrivée de l'animal à l'abattoir (ou pas au moins dans les deux heures après l'abattage à l'exploitation de provenance), la réfrigération doit également être appliquée à l'abattoir.

L'«es viandes obtenues à partir d'un abattage d'urgence sont soumises à l'abattoir à une procédure spécifique (observation, analyses de laboratoire). L'expert peut éventuellement imposer des instructions sur l'utilisation des viandes (ex. uniquement pour préparation de produits à base de viandes cuits) ». Source : Circulaire concernant les abattages d'urgence d'ongulés domestiques du 01/06/2014.

En pratique, cette méthode n'est généralement appliquée que pour les bovins, seule espèce pour laquelle il est possible d'amortir les coûts engendrés (près de 300 à 350 euros de surcoût par rapport à un abattage classique).

Gibier d'élevage

Les oiseaux coureurs (autruches, nandous...) et les ongulés d'élevage (sangliers, chevreuils...) qui ne peuvent être transportés en raison du risque pour le manipulateur ou pour garantir le bien-être de ces animaux, peuvent être abattus, sous contrôle d'un vétérinaire officiel (le plus souvent un chargé de mission), sur le lieu d'origine dans des installations adaptées, permettant l'abattage dans des conditions hygiéniques. Les animaux abattus doivent ensuite être transportés vers un établissement agréé (abattoir ou atelier de traitement du gibier) où ils subiront l'expertise post-mortem.

Les conditions sont sensiblement les mêmes que pour l'abattage d'urgence.



Limites et perspectives de l'abattage en prairie

Questions sanitaires et environnementales

La remorque conçue par Lea Trampeneau répond aux normes d'hygiène européennes. Hormis le sang, tous les autres déchets peuvent être traités à l'abattoir comme dans le cas d'un abattage classique. De même, le nettoyage du dispositif de transport peut être réalisé à l'abattoir. Il reste à déterminer, en fonction des situations, si le nettoyage est assumé par l'abattoir ou par l'éleveur. Si la remorque ou le caisson est mis à disposition de l'éleveur, sous forme de location, par l'abattoir, il serait logique que le service de location comprenne le nettoyage de la remorque.

Le délai entre l'abattage en prairie et l'arrivée à l'abattoir doit également être déterminé. En Allemagne, ce délai est de 60 minutes. Il est plus court, donc plus prudent, que le délai en vigueur chez nous dans le cadre de l'abattage d'urgence (120 minutes).

Enfin, la modalité de prise en charge de l'animal à l'abattoir reste en suspens. Peut-il être stocké dans une chambre froide avant la suite des opérations ou faut-il qu'il soit pris en charge dès l'arrivée à l'abattoir ? Il faudrait alors une coordination entre les éleveurs et l'abattoir pour que les animaux soient pris en charge dès leur arrivée. Il faut également que chaque abattage se passe sans aucun imprévu au niveau de chaque ferme pour que les timings soient respectés par tous.

Dans le cas d'un abattage d'urgence, le vétérinaire praticien est habilité à faire l'inspection ante mortem. On peut donc supposer qu'il pourrait le faire dans le cas d'un abattage en prairie. Puisque la suite des opérations est réalisée à l'abattoir, c'est logiquement le vétérinaire de l'abattoir qui réalisera l'inspection post-mortem comme dans le cas d'un abattage classique.

Question économique

L'investissement initial pour l'abattage en prairie est faible, sachant que la remorque pourrait être partagée entre plusieurs éleveurs ou mise à disposition par l'abattoir. Ce dernier scénario pourrait constituer une diversification pour les abattoirs, associée à un revenu complémentaire qui devra compenser les contraintes logistiques. Si le système fonctionne et en fonction de l'ampleur de la demande, des périodes d'activité de

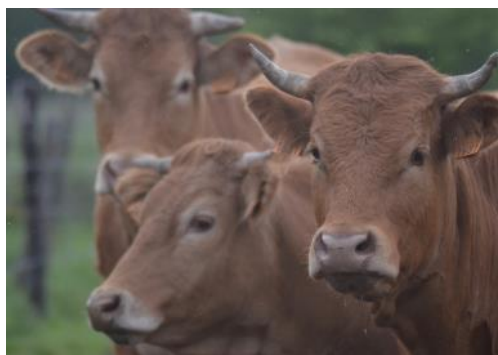
l'abattoir pourrait être consacrée spécifiquement à ce type d'abattage.

L'éleveur devra payer la visite d'un vétérinaire pour l'inspection ante-mortem. Dans le cas d'un abattage d'urgence, la visite, l'étourdissement et l'émission du document de transport coûtent environ 50 euro TVAC. En Suisse, l'éleveur fait également appel à un boucher pour effectuer la saignée. Mais il est également envisageable que les éleveurs suivent une formation pour réaliser l'ensemble de ces étapes eux-mêmes. Lors des rencontres, plusieurs éleveurs ont également soulevé la possibilité de partenariat avec des chasseurs.

Le surcoût qu'entraîne la présence du vétérinaire et d'autres collaborateurs éventuels pourrait être en partie compensé par un tarif réduit à l'abattoir puisqu'une partie du travail (abattage et saignée) aura déjà été réalisée à la ferme.

Abattage au pré : pour qui ?

En Allemagne, même si l'abattage en prairie est prévu par la loi, chaque éleveur doit obtenir l'autorisation du service vétérinaire compétent. Un travail juridique devra être réalisé en collaboration avec l'AFSCA pour voir quels sont les élevages pour lesquels cette technique se justifie. Au regard des exemples suisse et allemand, on comprend qu'il ne s'agit pas d'abattre à la chaîne des bovins en prairie. Cela concerne des fermes dans lesquelles le système d'élevage extensif ou les particularités de la race (comportement, cornes...) justifient ce type d'abattage. On peut aussi questionner l'opportunité d'élargir cette pratique à d'autres races, comme les porcs qui sont particulièrement sensibles au stress.



Potentialités de
l'abattage à
la ferme



PARTIE 2 - COMMENT

Page 43

Tableau 3: Comparaison des différentes méthodes d'abattage : tir au pré, camion mobile et abattage classique.

	Abattage au pré	Abattage mobile	Abattage classique
Bien-être animal	Excellent car (quasiment) aucun transport Pas de mélange avec d'autres animaux Lieu connu Accompagnement par l'éleveur Pas de bruits et odeurs	Excellent car (quasiment) aucun transport Pas de mélange avec d'autres animaux Lieu connu Accompagnement par l'éleveur Pas de bruits et odeurs	Moyenne car Transport Mélange avec d'autres animaux Lieu étranger Personnes étrangères (pas d'accompagnement par l'éleveur) Bruits et odeurs
Qualité du produit fini	Proportionnelle au niveau de bien-être animal lors de l'abattage : excellente	Proportionnelle au niveau de bien-être animal lors de l'abattage : excellente	Proportionnelle au niveau de bien-être animal lors de l'abattage : moyenne
Investissement dans la structure	Faible (remorque d'abattage à acheter ou à louer, présence d'un vétérinaire, éventuellement d'un boucher et d'un chasseur)	Investissement important : Infrastructure : camion et remorques d'abattage, de réfrigération, éventuellement de découpe Coûts variables (eau, énergie, gestion des déchets...) Salaire du personnel (boucher(s))	Investissement important dans les structures fixes d'abattage (infrastructure, coûts de fonctionnement, personnel)
Cadences d'abattage	Très faible (généralement, abattage unique par ferme)	Faible	Importante
Tarif d'abattage	Normal, peu ou pas de surcoût par rapport à un abattage classique	Surcoût potentiellement important à évaluer	Abattage classique
Contrôle par l'éleveur, réappropriation de l'abattage	Optimal (il peut procéder à l'abattage)	Important (relation de confiance avec le boucher, aide dans la manipulation et la mise à mort du bétail)	Faible (accompagnement souvent impossible de l'animal au début de la chaîne d'abattage).
Dépendance abattoir	Dépend d'un abattoir fixe (ou mobile) pour la suite du traitement de la dépouille	Indépendant d'un abattoir fixe, mais collaboration possible avec un atelier de découpe fixe si pas d'atelier mobile associé au camion	-
Niveau de difficulté technique	Faible, protocole à définir.	Importante : « faire rentrer un abattoir dans un camion », approvisionnement en eau et en énergie	-



Conclusions

Avantages et inconvénients des différentes méthodes d'abattage

Le **tableau 3** propose un comparatif des méthodes d'abattage au pré, mobile et classique. Chacune présente ses avantages et inconvénients.

En terme de bien-être animal, ce sont les deux types d'abattage à la ferme qui se distinguent, notamment en raison de l'absence de transport des bêtes qui restent sur le site de la ferme, dans un endroit connu. Il n'y a pas de mélange avec des animaux inconnus, facteur de stress important dans le cas de l'abattage classique. L'éleveur peut accompagner ses bêtes, ce qui est rare et difficile dans le cas de l'abattoir classique en raison des flux d'abattage que ces structures assurent. Ce gain de bien-être animal donnera, selon les études existantes sur ce sujet, une viande de meilleure qualité.

L'abattage au pré dépend de la présence d'un abattoir à proximité de la ferme (maximum 45 à 60 minutes de route avec la remorque d'abattage) pour la réalisation du traitement de la dépouille. En cas d'absence d'abattoir local, le camion d'abattage présente une alternative intéressante car il est autonome au niveau de l'abattage et éventuellement de la découpe. Néanmoins, c'est le poids des investissements qui est la principale contrainte de l'abattoir mobile : la réalisation de l'entièreté des étapes d'abattage nécessite d'équiper l'abattoir de l'ensemble du matériel, de la main d'œuvre qualifiée et nécessite une gestion des déchets, de l'énergie et de l'eau. Outre l'investissement de base dans la structure, les coûts de fonctionnement ne sont amortis que sur de faibles cadences d'abattage, ce qui provoque un surcoût important. Dans le cas de l'abattage au pré, le traitement de l'animal après la saignée est réalisé dans une structure classique disposant de l'équipement et du personnel nécessaires et travaillant à des cadences plus importantes. De plus, les abattoirs fixes sont généralement sous-utilisés : leur collaboration avec les éleveurs pratiquant le tir au pré serait intéressante à la condition que la logistique soit définie afin de ne pas faire attendre la bête abattue ni suspendre la chaîne d'abattage. Enfin, le tir en prairie répond de manière optimale au besoin des éleveurs de se réappropriier la mise à mort des animaux, et l'abattage mobile permet

lui aussi un accompagnement de l'éleveur dans la mise à mort de l'animal.

Un couplage entre tir au pré et abattoir mobile ?

En Allemagne, une thèse de doctorat (Veil & Dittrich 2013) a étudié la combinaison entre l'abattage en prairie à l'aide de la « Mobiler Schlachtbox » et d'un abattoir mobile (modèle Schwaiger) d'un point de vue économique et logistique. En effet, l'efficacité (et donc la rentabilité) d'un abattoir mobile est augmentée s'il se trouve à l'intersection entre différentes fermes et que les bêtes sont amenées déjà abattues et saignées (et au bon timing). Par ailleurs, de cette manière, les risques sanitaires liés au passage du camion au sein même des fermes sont réduits, tout en gardant l'avantage de l'abattage des animaux sur leur lieu d'élevage.

L'étude sur les abattoirs mobiles du CER (De Bruyn 2012) a étudié le déplacement de l'abattoir mobile entre des aires d'accueil aménagées. Elle met en avant que des investissements sont nécessaires en vue d'aménager les aires pour l'accueil des animaux vivants la veille ou le jour de l'abattage. Ces investissements ne seraient plus nécessaires avec l'arrivée de bêtes abattues préalablement au pré.

Ce type d'organisation permettrait de rationaliser les déplacements du vétérinaire (pour l'analyse post-mortem), ainsi que la gestion des déchets, mais il demande toutefois une coordination entre les éleveurs. La solution pourrait être imaginée pour les fermes éloignées d'abattoirs fixes et qui souhaitent pratiquer l'abattage en prairie.

Domaine d'activités

Il apparaît assez clairement que le tir au pré et le camion d'abattage n'ont pas vocation à remplacer les abattoirs fixes, ni à leur porter concurrence. Vu le créneau dans lequel ils se placent, on imagine mal l'utilisation du tir au pré ou du camion mobile pour l'abattage de vaches laitières, par exemple. Ce type d'abattage pourrait avoir pour vocation de récupérer les personnes qui voudront arrêter de manger de la viande par souci éthique et manque de transparence dans la filière classique.



Conclusions et perspectives

Des solutions d'abattage pour tous

La problématique de l'abattage découle de problèmes aussi bien techniques, logistiques, éthiques, qu'économiques et concerne différentes espèces. Les situations sont trop variées pour chercher une solution unique, applicable à tous. Il est nécessaire de permettre la mise en place d'alternatives à l'abattoir classique, répondant aux différentes formes d'élevage et aux préoccupations des éleveurs et des consommateurs.

Abattage à la ferme : des avantages indéniables

L'abattage à la ferme permettrait de préserver et de développer l'élevage en circuit court ainsi que l'élevage pratiqué par les particuliers ou les doubles actifs, tous menacés par la centralisation et l'industrialisation des abattoirs. Il permettrait également aux éleveurs de se distinguer sur le plan du bien-être animal, et répondrait à leur volonté d'accompagner davantage l'animal dans sa mise à mort. Ce sont les raisons pour lesquelles le tir au pré et l'abattoir mobile ont fait l'objet de cette étude.

Camions d'abattage, évolution et innovation

Si l'abattage mobile a fait rêver de nombreux éleveurs et a été l'objet de multiples études en Europe, ces dernières restaient toutefois mitigées face aux contraintes techniques, aux difficultés de respect des normes sanitaires et environnementales, et surtout,

face au manque de rentabilité économique théorique de ces outils. L'alternative n'est pas pour autant restée dans un tiroir : des initiatives sont nées et démontrent aujourd'hui la faisabilité de ce genre d'outils, dans des pays présentant des contextes d'élevage variés, pour différentes espèces animales, dans des filières longues ou courtes. Aujourd'hui, l'innovation permet à ces outils de se développer tout en répondant aux contraintes liées à la production alimentaire.

Tir en prairie, simplicité et efficacité

Le principe du tir en prairie rassemble de nombreux éleveurs, en particulier les éleveurs de bovins. Demandant un faible investissement, il gagnerait à être développé en association avec les abattoirs existants qui sont, pour beaucoup, sous utilisés. Il s'agit donc d'un créneau de diversification intéressant à la condition que le protocole et la logistique soient bien définis. Le champ d'application (espèces, races, type d'élevage) de ce type d'abattage reste à préciser. En Allemagne, il n'est permis que pour les bovins vivant toute l'année en extérieur. Les éleveurs wallons rencontrés souhaitent élargir cette possibilité à différentes races et espèces.

La combinaison tir au pré - abattoir mobile

Dans le cas de fermes éloignées d'abattoirs fixes et souhaitant pratiquer le tir au pré, une combinaison entre le tir au pré et l'abattoir mobile est une solution. Elle permettrait d'augmenter les cadences d'abattage du camion mobile, améliorant sa rentabilité, mais elle



Potentialités de l'abattage à la ferme



CONCLUSIONS

Page 47

nécessite une bonne coordination entre les éleveurs le jour de l'abattage afin que les dépouilles soient traitées dès leur arrivée au camion d'abattage.

Une activité complémentaire à l'abattage classique

L'abattage à la ferme ne constitue pas une forme de concurrence envers les abattoirs classiques étant donné le créneau relativement limité qu'elles couvrent. Par ailleurs, le tir au pré constitue une réelle opportunité de diversification pour les abattoirs fixes. Cette solution doit être approfondie avec les travailleurs du secteur de l'abattage afin d'assurer une collaboration efficace entre les éleveurs et l'abattoir.



Comment avancer sur la concrétisation de l'abattage à la ferme ?

Les rencontres organisées dans le cadre du projet « Echangeons sur notre agriculture » ont permis de rassembler éleveurs, consommateurs, chercheurs, conseillers techniques et de filière autour de l'abattage à la ferme. Afin d'avancer dans la concrétisation des alternatives d'abattage, **un groupe de travail multi-acteurs** pourrait être constitué pour clarifier et appuyer une proposition auprès du gouvernement wallon et avancer sur les points techniques et législatifs. Une collaboration avec les autorités compétentes en matière sanitaire est indispensable pour mener à bien une réflexion sur la définition des protocoles utiles.

Du point de vue légal, des adaptations sont nécessaires afin de permettre la mise en œuvre de l'abattage à la ferme et de l'abattage mobile en Belgique. Les principales législations européennes en vigueur ne sont pas opposées à l'ouverture vers ces pratiques innovantes et réduisant le stress animal. **Les législations belge et européenne devraient être explorées par un juriste** pour permettre un encadrement légal de cette technique. La législation allemande actuelle peut servir d'exemple mais devra être adaptée au contexte wallon.

Pour les aspects techniques, **des approfondissements sont encore nécessaires**. Il serait enrichissant de profiter de l'expérience allemande en la matière. Léa Trampenau, conceptrice d'une remorque spécialement conçue pour le tir en prairie, pourrait être une personne ressource à rencontrer.

La définition de protocoles d'abattage en collaboration avec les organismes actifs dans le bien-être animal et la sécurité sanitaire serait un prérequis essentiel pour l'évolution de la législation vers une ouverture à l'abattage à la ferme et des pratiques validées et contrôlées.

Une nouvelle culture de la viande et une opportunité de redynamisation du secteur de la boucherie !

L'étude du CER sur les abattoirs mobiles parle d'une opposition franche du secteur de la boucherie qui préfère travailler avec les grossistes en viande plutôt qu'avec les abattoirs. Néanmoins, au vu de la préoccupation sociétale pour une viande « éthique » et de la demande pour des produits locaux et artisanaux, l'abattage de proximité ne pourrait-il pas au contraire permettre de revaloriser le métier de boucher et d'attirer des jeunes vers cette profession ? On peut observer ce phénomène dans d'autres secteurs comme le maraîchage biologique ou la boulangerie. Les alternatives artisanales semblent attirer de plus en plus de jeunes vers ces métiers. En renouant le contact avec les éleveurs, en mettant en place des structures de petites tailles, en favorisant le contact avec le client etc., peut-on revaloriser le métier de boucher et ainsi, réinsuffler une culture de la viande nécessaire à une consommation consciente et raisonnée ?



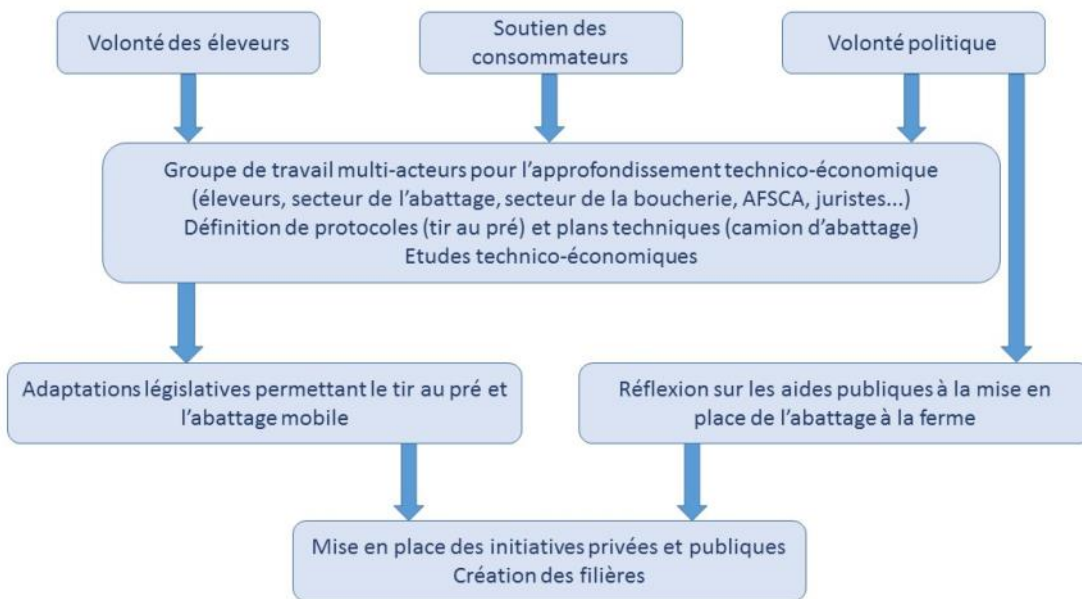


Figure 4 : Voie de concrétisation de l'abattage à la ferme en Wallonie

Exemple d'initiative multi-acteurs : le collectif français « Quand l'abattoir vient à la ferme »

En France, un collectif composé d'éleveurs et de consommateur est porté notamment par Jocelyne Porcher (sociologue et directrice de recherche à l'INRA). Leur objectif est d'obtenir un changement de réglementation autorisant les éleveurs, dans le respect des normes sanitaires et sécuritaires, à pratiquer un abattage à la ferme.

« Dans le contexte d'une industrialisation accrue de l'élevage, des éleveurs, des consommateurs et des citoyens résistent et proposent un autre modèle. Il y a des éleveurs qui ont décidé qu'ils ne voulaient plus amener leurs animaux à l'abattoir et qu'au contraire, ils voulaient que le dernier jour de l'animal dont ils ont pris soin, soit un jour comme les autres. Nous avons monté un collectif, nous avons discuté, imaginé, nous nous sommes parfois disputés, mais une solution nous semble à tous être la clé d'un élevage véritable : l'abattage à la ferme et la possibilité pour les citoyens d'être responsables de leur démarche de consommation ».

<https://abattagealternatives.wordpress.com/>



Potentialités de l'abattage à la ferme



CONCLUSIONS

Page 49



Bibliographie

Documents consultés

De Bruyn A. (2012) Unité mobile d'abattage. Etude de faisabilité en Province du Luxembourg. 79pp.

Eurobaromètre Spécial 442 - Novembre - Décembre 2015 « Attitudes des Européens à l'égard du bien-être animal ». Résumé.

Porcher J. et al. (2014) Livre blanc pour une mort digne des animaux. 106pp.

Terlouw E.M.C. (2002) Stress des animaux et qualités de leurs viandes. Rôles du patrimoine génétique et de l'expérience antérieure. INRA Prod. Anim., 15(2), 125-133.

Vandenbergh W. & Pauwels I.-M. (2014) Haalbaarheid van een mobiele slachteenheid in Vlaanderen. Eindrapport. 21 pp.

Veil D. et Dittrich I. (2013) Concept pour l'abattage d'animaux par un abattoir mobile. Analyse économique et logistique avec l'exemple bovin en pâture. Traduction raccourcie par Anne Vonesch, 11pp.

Sites internet consultés

Abattoir mobile

Abattoir mobile Allemagne - Mobiler Metzger : <https://www.mobilermetzger.de/betriebsbereiche/schlachten/>

Abattoir mobile Suède - Hälsingestintan : <https://www.halsingestintan.se/>

Abattoir mobile Autriche (inactif) - Camion Schwaiger : <http://www.mobile-schlachtsysteme.at/english/>

[fsh1_en.html](#)

Commission d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français : <http://www2.assemblee-nationale.fr/14/autres-commissions/commissions-d-enquete/conditions-d-abattage-des-animaux-de-boucherie-dans-les-abattoirs-francais>

Abattage en prairie

Bioactualités – Abattage au pâturage : <http://www.bioactualites.ch/production-animale/bovins/engraissement-au-paturage/abattage-au-paturage.html>

Innovative Schlachtsysteme : <http://www.iss-tt.de/>

Divers

Rapport 2015 de l'AFSCA : <http://www.favv-afsca.be/rapportactivites/2015/inspections/abattage/>

Collectif français « Quand l'abattoir vient à la ferme » : <https://abattagealternatives.wordpress.com/>

Règlementations (liste non exhaustive)

Europe

Règlement (CE) no 1099/2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

Règlement (CE) no 852/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires

Règlement (CE) no 853/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale

Suisse



Potentialités de
l'abattage à
la ferme

BIBLIOGRAPHIE

Page 51

Ordonnance RS 455.1 sur la protection des animaux

Ordonnance RS 455.110.2 sur la protection des animaux lors de leur abattage

Allemagne

Verordnung über Anforderungen an die Hygiene beim Herstellen, Behandeln und Inverkehrbringen von bestimmten Lebensmitteln tierischen Ursprungs – Tier-LMHV (Tierische Lebensmittel-Hygieneverordnung)

Verordnung zum Schutz von Tieren im Zusammenhang mit der Schlachtung oder Tötung und zur Durchführung der Verordnung (EG) Nr. 1099/2009 des Rates (Tierschutz-Schlachtverordnung - TierSchIV)

Belgique

Arrêté royal du 16 janvier 1998 relatif à la protection des animaux pendant l'abattage ou la mise à mort (M.B. 19.02.1998)

Arrêté du Gouvernement wallon du 21 octobre 1993 relatif aux déchets animaux (M.B. 08.01.1994)

Circulaire du 01/06/2014 concernant les abattages d'urgence d'ongulés domestiques





Annexes

Exposé présenté lors de nos rencontres par Marie Gérard

Réinventer l'abattoir de proximité ? Quelques réflexions

« Nous sommes prisonniers ensemble, nous pouvons être libres ensemble. L'objectif n'est pas de libérer les animaux, car cette proposition est en vérité purement virtuelle, mais de nous libérer du travail aliéné et de donner au travail avec les animaux et au travail des animaux une visée émancipatrice ».

Jocelyne Porcher, « Défendre l'élevage, un choix politique »

Je n'aborderai pas ici les aspects socio-économique, juridique, sanitaire et technique que soulève inévitablement la question des abattoirs de proximité, c'est-à-dire la question d'une alternative aux abattoirs industriels. Il s'agit évidemment d'aspects très importants, qui s'avèreraient même cruciaux si l'on décidait un jour de mettre en place de tels abattoirs ; je les laisserai cependant de côté afin d'envisager le problème dans ses dimensions philosophique, morale et politique. Je m'inscrirai à cette fin dans le sillage des travaux de Jocelyne Porcher (1).

Mais je partirai du parcours qui a été le mien. En fait, je n'ai pas d'emblée plaidé en faveur des abattoirs de proximité ou d'autres alternatives au système industriel. Quand j'ai commencé à travailler sur la question de l'élevage, à réfléchir sur ce sujet, j'ai

d'abord été interpellée par les arguments des végétariens qui se disent « éthiques » ; or ceux-ci, pour des raisons de nature exclusivement éthique, condamnent radicalement la mise à mort des animaux et revendiquent l'abolition de l'élevage d'une façon générale, qu'il s'agisse de l'élevage « traditionnel » ou de l'élevage dit « industriel ». C'est ce parcours que je voudrais relater : la manière dont j'ai tourné le dos aux végétariens pour progressivement comprendre que ce qui compte, au fond, ce n'est pas seulement de s'insurger contre la souffrance et le manque de respect à l'égard des animaux, mais de mettre en évidence le fait, politique, que les animaux et les hommes sont en vérité victimes d'un même système aliénant – l'industrialisation de l'agriculture. Je raconterai donc la manière dont je ne suis pas devenue végétarienne et pourquoi il m'a au bout du compte semblé plus important de mettre en question l'industrialisation de l'agriculture et la marchandisation des êtres vivants, qu'il s'agisse des animaux ou qu'il s'agisse des hommes. C'est dans cette perspective, celle d'une lutte contre l'industrialisation de l'agriculture et de l'élevage, que la mise en œuvre d'abattoirs de proximité peut prendre toute son importance.

Je l'avoue : j'ai dans un premier temps été fortement impressionnée par les arguments des végétariens « éthiques », c'est-à-dire par le mouvement de « la cause animale » (mouvement qui se développe depuis les années 70 dans les pays anglo-saxons et qui pénètre chez nous depuis une dizaine d'années). Très brièvement, de quoi s'agit-il ? Dans sa version radicale, les défenseurs des animaux se disent « abolitionnistes » : ils rejettent a priori et dans tous les cas l'idée que des animaux puissent souffrir et être



Potentialités de
l'abattage à
la ferme



ANNEXES

Page 55

mis à mort, et ils s'opposent donc aux activités comme la chasse, la pêche, l'expérimentation animale et l'élevage. Ils ne font dès lors pas de différence entre les élevages dits « traditionnels », « artisanaux », « paysans » ou « alternatifs », et les élevages dits « industriels » : dans la mesure où les animaux, à chaque fois, sont à un moment donné mis à mort, l'élevage est condamné. Les abolitionnistes veulent tout simplement en finir avec l'élevage, quelle que soit la manière dont il est organisé (2).

La raison pour laquelle j'ai été sensible aux abolitionnistes est la suivante. Il me semblait – sur ce point je n'ai pas changé d'avis – qu'en dénonçant la manière indigne dont on traite aujourd'hui la nature et les animaux ils pointaient un élément capital, symptomatique, qui en dit long sur la société qui est la nôtre. Pourtant, divers aspects de leur argumentation me mettaient mal à l'aise. Je me demandais par exemple dans quelle mesure le refus catégorique de toute mise à mort, peu importe la manière dont elle est donnée, ne va pas dans le sens d'une société toujours plus hygiéniste et aseptisée, qui met à distance la mort et la refoule, qui se refuse de plus en plus à reconnaître le caractère mortel de l'homme et des êtres vivants, etc. ; je m'interrogeais aussi sur les végétaux, dont ils ne soufflent mot : n'est-il pas contradictoire de s'insurger contre les mauvais traitements des animaux tout en se désintéressant de la manière dont on traite aujourd'hui les végétaux dans le cadre de l'industrialisation de l'agriculture ? ; je me demandais enfin dans quelle mesure ces revendications n'émanent finalement pas pour l'essentiel de citoyens qui ont pour modèle de l'expérience animale les seuls animaux de compagnie, qui n'ont plus aucun rapport au monde rural et ne savent guère ce que cela veut dire de travailler avec les animaux.

La conviction s'est faite plus forte : les végétariens se trompent de cible ; ils s'arrêtent à la souffrance des animaux, mais ils ne voient pas que cette souffrance est le résultat d'une histoire, celle de l'industrialisation de l'agriculture et de l'élevage. Petit à petit, je me suis dit que ce qui importait n'était pas d'interdire radicalement l'élevage et la consommation de viande, mais de promouvoir des systèmes de productions dans lesquels les animaux sont élevés et abattus de façon digne – ce que ne permet pas le système industriel. Je tentais de la sorte d'échapper au grand dilemme dans lequel on nous enferme trop souvent : soit vous aimez les animaux et vous êtes végétariens ; soit ils ne vous

intéressent pas et vous êtes un hyper-carnivore. Je découvrais peu à peu une troisième voie : il est en fait possible de « respecter et tuer les animaux », à la condition de revaloriser « l'élevage » et de combattre les « productions animales ».

Il y a au moins un grand argument à opposer aux abolitionnistes, que je résumerai comme suit. Ces végétariens condamnent radicalement toutes les pratiques d'élevage (ainsi que la chasse, la pêche, etc.) au nom de ce que sont les animaux : des êtres vivants sensibles et intelligents qui, pour cette raison même, ne doivent en aucun cas ni souffrir ni être mis à mort. En argumentant de la sorte, ils prennent donc en compte le seul intérêt des animaux, un intérêt qui semble d'ailleurs être le même depuis toujours (ni souffrir, ni être abattu). Pourtant, ces diverses activités sont bien des relations entre les animaux et les hommes, relations qui ont de fait varié dans le temps et dans l'espace. C'est dire que les abolitionnistes congédient ces activités sans les envisager telles qu'elles sont réellement : des relations homme-animal historiquement variables (et donc transformables).

Je me suis donc tournée vers des philosophes qui abordaient ces questions (l'élevage, l'expérimentation animale, etc.) à partir d'une tout autre base de réflexion : qui réfléchissaient non pas uniquement depuis le point de vue et l'intérêt de l'animal, mais en partant des choses telles qu'elles sont et, tout d'abord, du fait que les hommes et les animaux entretiennent depuis toujours des relations multiples. J'ai alors appris plusieurs choses.

Au niveau le plus général, j'ai appris à regarder l'être humain comme un être vivant profondément en lien avec la nature et les animaux, profondément inscrit dans le cosmos : même si l'être humain est un être particulier, il ne s'excepte pas de la nature, il fait partie de la nature ; il est une part de la nature et la nature est une part de lui (3).

De ce type de réflexion découle automatiquement une éthique qui est très différente de celle des abolitionnistes. Il y va en effet d'une éthique de la relation. Elle affirme que, dans la mesure où l'être humain fait partie de la nature, ne pas respecter la nature, c'est ne pas se respecter soi-même en tant qu'humain. Autrement dit, ne pas se comporter de façon digne et respectueuse à l'égard de la nature et des animaux, les traiter comme si c'était seulement un objet que l'on peut dominer, posséder, assujettir, maîtriser, exploiter



et finalement marchandiser et détruire, ce n'est pas seulement détruire la nature, c'est détruire son milieu et c'est au final se détruire soi-même comme être humain. L'être humain ne peut sortir indemne des destructions qu'il inflige à la nature et aux animaux.

Pour une telle pensée de la relation, le problème de la mise à mort des animaux se pose très différemment. Il n'est plus question d'interdire toute mise à mort ni de la légitimer en général (de considérer que la mise à mort des animaux est un bien ou un mal) : il s'agit plutôt de faire la différence entre de bonnes et de mauvaises pratiques de la mise à mort. Une bonne mise à mort est un acte à travers lequel les êtres humains respectent les animaux et se respectent eux-mêmes ; une mauvaise mise à mort, c'est une mise à mort à travers laquelle les humains ne respectent ni les animaux ni eux-mêmes, bref une mise à mort complètement banalisée, donnée aux animaux comme s'ils ne représentaient rien, comme s'ils étaient de simples choses dont on peut faire n'importe quoi. On donne parfois dans cette perspective l'exemple de la mise à mort chez les Indiens Algonquins du Canada (un peuple de chasseurs). Chez les Algonquins, la mise à mort des animaux n'est pas interdite de façon absolue : on peut tuer les animaux, mais il n'est envisageable de les tuer que d'une manière qui soit juste. Les animaux peuvent être abattus, mais à la condition qu'ils soient respectés et considérés. Qu'est-ce que cela implique concrètement ? Pour les Algonquins, au moins trois choses : 1) la mise à mort doit être délivrée sans souffrance ; 2) l'ensemble de la carcasse doit être consommé, aucun gaspillage n'est toléré : manière de dire que mettre un animal à mort est un acte grave, qui ne peut être commis pour le plaisir, gratuitement ; 3) la communauté des Algonquins éprouve pour l'animal mort et ce qu'il leur donne une reconnaissance qui les oblige envers les animaux et la nature tout entière ; c'est pourquoi il faut rendre aux animaux et à la nature ce qu'ils nous donnent (il est ainsi crucial, chez les Algonquins, de prendre soin du milieu dans lequel vivent les animaux qu'ils chassent, de préserver ce milieu et les troupeaux, etc.). En somme, on ne peut en aucun cas prendre sans rien rendre en retour. La dynamique qui sous-tend le rapport des Algonquins à la nature est celle du don et du contre-don, du don et de la dette.

Nous voilà à l'opposé de la mise à mort banalisée, anonyme et sérialisée, telle qu'elle est donnée au sein des abattoirs industriels. Elle est ici ritualisée : certes

pas au sens d'un rituel religieux, mais au sens d'une série de gestes que la communauté pose et par laquelle elle se rappelle que la nature lui a donné quelque chose et qu'il faut lui rendre en retour, en prenant soin d'elle concrètement et en la remerciant de ce qu'elle nous a donné. Ce que laisse plus largement entendre ce rituel, c'est qu'une communauté, quelle qu'elle soit, n'est viable qu'à la condition d'entretenir un rapport sensé (et par exemple : non exclusivement marchand ; en l'occurrence : fait de don et de contre-don) avec le milieu qui est le sien.

Si l'on revient maintenant vers l'Occident, que dira-t-on ? L'Occident n'a pas donné lieu à une civilisation de chasseurs, mais à une civilisation d'hommes sédentaires qui, depuis le Néolithique, tirent leur subsistance du travail de la terre et de l'élevage. L'Occident a pendant des millénaires représenté une civilisation pastorale (ce que l'on a également appelé la civilisation paysanne). Or, et quitte à aller trop vite, on soutiendra ici qu'un événement inouï a bouleversé l'histoire de l'Occident et de la civilisation paysanne : il s'agit de la révolution industrielle des XVIIIe et XIXe siècles. Celle-ci a radicalement transformé la civilisation paysanne et, à travers elle, notre rapport à la nature et aux animaux. C'est ici que l'on peut faire intervenir le travail de Jocelyne Porcher et, en particulier, l'opposition qu'elle thématise entre « l'élevage » et ce qu'elle nomme les « productions animales ». Pour cet auteur, le travail avec les animaux a été profondément transformé à partir de la révolution industrielle, c'est-à-dire depuis que l'on a cherché à industrialiser le travail avec les animaux afin d'en faire une activité uniquement finalisée par la recherche d'un profit toujours accru. Entre « l'élevage » et les « productions animales » (qui s'organisent à partir du XVIIIe siècle, mais surtout après la seconde guerre mondiale avec la « modernisation » de l'agriculture) l'opposition paraît totale. Certes, « l'élevage » est une activité marchande : dans « l'élevage », on vit des animaux. Pour autant, vivre des animaux, ce n'est pas forcément vivre sur le dos des animaux. Autrement dit, il y a une différence entre travailler et gagner sa vie avec les animaux, d'une part, et exploiter purement et simplement les animaux, de l'autre. L'opposition entre « l'élevage » et les « productions animales » est donc absolue : elle concerne la manière dont les hommes et les animaux vivent (comme marchandises ou non) et la manière dont les animaux sont mis à mort (de façon ritualisée ou banalisée).



Potentialités de
l'abattage à
la ferme



ANNEXES

Page 57

Mais précisons un peu. Tout d'abord, en quoi consistent les productions animales ? Notons en premier lieu qu'il s'agit d'une pièce, d'un rouage dans un projet de société plus large : celui du capitalisme industriel, qui a comme tel pris naissance au XVIIIe siècle. Sans surprise, l'objectif des productions animales est de tirer toujours davantage de profit des êtres vivants que sont les hommes et les animaux. Leur vie ne compte donc pas pour grand-chose ; dans les productions animales, les uns et les autres sont tout simplement exploités. Il faut y insister fortement (c'est ce que met en évidence J. Porcher, c'est ce que les tenants de la « cause animale » manquent) : ce sont les animaux et les hommes qui sont concernés par cette exploitation. Dans les productions animales, les animaux et les hommes sont exploités ensemble. L'exploitation s'organise essentiellement par la rationalisation du travail, c'est-à-dire par la division des tâches en vue de l'accélération des cadences de production et celle-ci concerne aussi bien les hommes que les animaux : tandis que les hommes sont soumis à un travail répétitif, machinal et intensifié, les animaux ne peuvent plus entretenir de rapport ni avec la nature (hors-sol), ni avec leurs congénères (les lots). Résultat : dans les productions animales, les hommes et les animaux souffrent. Les animaux souffrent de la vie qu'on leur inflige, une vie d'un ennui mortel, dans laquelle aucun de leur comportement naturel ne peut s'exprimer (d'où ces phénomènes souvent observés : piquer les yeux, mordre les barreaux, etc.). Quant aux hommes, ils souffrent de la souffrance qu'ils infligent aux bêtes. Mais il y a plus encore : parce que l'industrialisation de l'élevage s'est opérée le plus souvent à partir de la structure de « l'exploitation familiale », les éleveurs rencontrent dans les productions animales tous les problèmes liés à l'agriculture aujourd'hui : les difficultés liées au prêt, à l'investissement, au marché qui dicte les prix, aux normes sanitaires et à la paperasserie, aux normes du « bien-être animal », etc. (4). Enfin, en ce qui concerne les animaux, sortir du système de production, c'est se rendre à l'abattoir après un transport souvent difficile (tant pour les hommes que pour les animaux). Or les abattoirs relèvent de la même logique industrielle, avec les difficultés que cela entraîne pour les animaux (abattus en série, anonymement) et pour les hommes qui travaillent (difficulté des cadences et du travail à la chaîne, environnement de travail difficile, manque de reconnaissance, difficulté à éprouver la satisfaction d'un travail bien fait, etc.). Les hommes comme les

animaux sont donc tout simplement exploités dans le cadre du système industriel marchand. C'est dire, en ce qui concerne les animaux, qu'on ne leur rend rien en échange de ce qu'ils nous donnent : le travail qu'ils fournissent, les produits qu'ils donnent et finalement la vie qu'on leur prend.

Si l'on continue à suivre J. Porcher, dans l'élevage – qui, selon elle, est en train de disparaître petit à petit, comme avalé par les productions animales – la vie et la mort des animaux est très différente ; la vie des hommes qui travaillent aussi. Dans l'élevage, il y a d'abord l'idée que la mort des animaux de ferme peut être bonne à la condition que leur vie l'ait été également. Autrement dit : la mort des animaux est juste quand elle nous oblige vis-à-vis d'eux, quand, en échange de leur mort, on leur rend la vie meilleure. On peut bien admettre que les animaux ont en élevage une vie meilleure que dans la nature : ils gardent un contact avec elle, mais ils sont surtout protégés d'elle par les humains qui les soignent et prennent soin d'eux tout en les introduisant dans un monde nouveau, le monde humain, qui élargit et enrichit leur expérience de la vie. La vie des animaux d'élevage n'est ainsi pas dépourvue de sens comme elle l'est dans les productions animales. Les animaux ne sont pas exploités : ils donnent beaucoup, c'est vrai, y compris leur vie, mais quelque chose leur est rendu en échange : une vie bonne, sans doute meilleure que si l'élevage n'existait pas. Comme chez les Algonquins, la dynamique est ici celle du don et de la dette : les animaux sont peut-être tués, mais, contrairement aux productions animales, ils sont ici considérés et respectés (5). Quant au problème du travail, tout change également. Dans l'élevage, le travail n'est pas divisé, segmenté selon les principes de la production industrielle : l'éleveur peut accomplir en autonomie et dans sa totalité la tâche qui lui incombe. Telle est la différence entre le travail rationalisé et un métier véritable, où la personne peut se réaliser à travers une œuvre et la maîtrise de ce qu'il fait (le cycle complet de la production à la commercialisation est assumé par l'éleveur).

On se demandera au final pourquoi parler des végans et des Algonquins, des productions animales et de l'élevage ? Quels rapports avec les abattoirs de proximité ?

Mon idée était celle-ci. Les végétariens s'arrêtent à la



souffrance des animaux sans voir qu'elle résulte d'une histoire qui a commencé avec la révolution industrielle. Le problème, ce n'est pas seulement la souffrance des animaux, c'est ce que le capitalisme industriel a fait et fait toujours de nos vies, celle des animaux et celle des hommes, à travers le travail aliéné ; c'est le fait que l'on dépossède les animaux et les hommes de la possibilité de mener une vie qui serait pleine et harmonieuse et qui serait librement choisie. L'échec de la « cause animale » est particulièrement évident quand on soulève le problème des abattoirs industriels. Quand la logique du capitalisme industriel et de la maximisation du profit se réalise dans la modalité même de la mise à mort, l'absurdité du système, c'est-à-dire son inhumanité, ne fait plus de doute. Donner la mort de manière comptable et rationalisée, ne plus en faire un événement qui interpelle l'être humain sur le sens de la vie sur terre, fait apparaître la folie du système dans lequel nous vivons. Mais, précisément, même dans les abattoirs, les végétariens s'arrêtent au problème de la souffrance animale, sans s'interroger spécialement sur le fait qu'il s'agit surtout d'un lieu où apparaît clairement l'aberration d'un système qui entend réduire l'ensemble des vivants (hommes-animaux-végétaux) au statut de marchandise exploitable capable de générer pour quelques-uns du profit. C'est pourquoi on peut aller jusqu'à dire que la « cause animale » se trompe de combat. Le problème n'est pas éthique – ce n'est pas la souffrance qu'il faut supprimer –, il est politique : c'est le système de production capitaliste et le projet de société mortifère qu'il enveloppe qui doivent être transformés. Dans la perspective de J. Porcher, à l'horizon de la question animale et de l'élevage, on découvre la nécessité d'en finir avec le capitalisme industriel et celle de proposer un autre projet de société (avec toutes les difficultés que cela suppose, notamment en termes d'organisation).

Avec toutes les difficultés que cela suppose... Mais justement, il faut bien commencer quelque part et faire avec ce qu'il y a. On peut par exemple commencer par revaloriser l'élevage, qui entretient avec les animaux un rapport de don et de dette similaire à celui observé chez les Algonquins. Et c'est dans cette perspective que la question de l'abattoir de proximité prend tout son sens et toute son importance. En effet, J. Porcher et le collectif « Quand l'abattoir vient à la ferme » mettent régulièrement en évidence le fait que les éleveurs, s'ils sont maîtres de la manière dont leurs

animaux vivent, sont en revanche tout à fait soumis, en ce qui concerne leur mort, aux abattoirs industriels. La ritualisation est impossible, le cycle du don et du contre-don rompu : les éleveurs ne peuvent pas exercer leur métier et remercier les animaux jusque-là. Et on comprend que de plus en plus d'éleveurs admettent difficilement avoir passé une vie responsable auprès de leurs animaux – une vie en relation, une relation qualitative, faite de don et de contre-don – pour finalement les abandonner à la logique, strictement quantitative, d'un système absurde et violent. Il convient donc de se demander résolument si la réinvention des abattoirs de proximité ne contribuerait pas, non seulement, à créer une forme nouvelle de ritualisation de la mort des animaux, mais aussi à rendre les éleveurs maîtres d'un nouveau maillon de la chaîne de production – et d'ainsi recouvrer une part de l'autonomie dont ils ont été dépossédés par le système industriel. Au fond, dans la perspective d'une lutte en faveur de « l'élevage » contre les « productions animales », les abattoirs de proximité pourraient bien constituer une pièce d'une double importance : une importance d'abord morale et symbolique (contre la banalisation de la vie des animaux) ; une importance politique (la redécouverte de l'autonomie et de l'auto-gestion contre le système industriel).

Marie Gérard, ULg

(1) Le titre des petites conférences qui ont donné lieu à cet article était : « Est-il possible de rejeter la souffrance des animaux sans devenir végétarien ? L'importance de revaloriser « l'élevage » contre les « productions animales » et de mettre en place des abattoirs de proximité ». Ce titre entendait répercuter la pensée de J. Porcher, notamment à travers l'opposition entre l'« élevage » et les « productions animales », une opposition entre concepts qu'elle a construite à partir de son expérience d'éleveuse et d'enquêtes sociologiques menées dans le monde de l'élevage. Ancienne éleveuse, J. Porcher est zootechnicienne et sociologue à l'INRA, auteur de plusieurs livres sur la question de l'élevage, notamment : *Éleveurs et animaux, réinventer le lien*, PUF, 2002 ; *La mort n'est pas notre métier*, éd. de l'Aube, 2003 ; *Vivre avec les animaux, une utopie pour le XXI^e siècle*, La Découverte, 2011 ; elle milite aujourd'hui aux côtés de certains éleveurs qui, en France, veulent mettre en œuvre des alternatives à l'abattage industriel. Depuis



Potentialités de
l'abattage à
la ferme



ANNEXES

Page 59

2015, leur travail s'organise dans le cadre d'un collectif, « Quand l'abattoir vient à la ferme », auquel un livre est associé, le Livre blanc pour une mort digne des animaux. Pour davantage d'informations, on pourra se reporter au site internet : <https://abattagealternatives.wordpress.com/>.

(2) Quelques précisions s'imposent. Le mouvement de la « cause animale » est un mouvement à la fois théorique et pratique. Au niveau théorique, il propose une réflexion philosophique de fond sur les traitements que les humains réservent aux animaux. Cette argumentation philosophique, de nature éthique dans tous les cas, peut être plus ou moins radicale selon les tendances. La version « soft » se rattache au nom de Peter Singer et à son best-seller publié en 1975 intitulé *Animal liberation* : P. Singer s'inquiète essentiellement de la souffrance des animaux et ne condamne pas en principe la mise à mort des bêtes : lorsque celle-ci n'entraîne aucune souffrance, elle est tolérée. S'il prône cependant le végétalisme (interdiction de manger des produits d'origine animale), P. Singer n'appartient donc pas à la version radicale de la « cause animale » laquelle se veut « abolitionniste ». À cette version plus dure est associé le nom de Tom Regan et son livre *Le droit des animaux* paru en 1983. T. Regan considère en effet la mise à mort des animaux comme inacceptable, peu importe la manière dont elle est délivrée ; il prône le végétalisme et, plus radicalement encore, s'engage en faveur d'un mode de vie vegan. On retrouve ce caractère plus ou moins radical au niveau pratique : les tenants du « bien-être animal » luttent à la suite de P. Singer contre la souffrance des animaux tandis que les « abolitionnistes » cherchent à interdire, avec T. Regan, la mise à mort des bêtes par le biais du droit, c'est-à-dire en transformant la législation.

(3) Énoncée comme telle, cette idée n'a l'air de rien : elle ne prend du relief que dans le contraste avec la manière dont la tradition philosophique occidentale a le plus souvent réfléchi la place de l'homme dans la nature. En effet, pour notre tradition de pensée, l'homme constitue une exception dans la nature : les êtres humains possèdent certaines caractéristiques, certaines qualités (par exemple le langage, le rire, la conscience de la mort, le fait de se vêtir, de se tenir debout, de travailler, etc.) qui lui appartiennent en propre et lui confèrent une place spéciale, un statut spécifique. Dans cette perspective, l'être humain est un être qui s'échappe de la nature, qui rompt avec

elle : il constitue, dans l'ordre de la nature, une parfaite singularité, une exception. Mais les philosophes auxquels je me suis intéressée réfléchissent très différemment : pour eux, l'être humain ne rompt pas radicalement avec la nature, il ne dispose pas d'un statut spécial, spécifique : quoiqu'il diffère des animaux, il fait aussi partie de la nature avec laquelle il partage des liens intimes.

(4) On notera que les actions de la « cause animale » ont permis non pas d'enrayer la souffrance des animaux, mais surtout de la rendre invisible (par exemple en agrandissant les cages des animaux). En vérité, les actions de la « cause animale » contribuent d'une part à légitimer les « productions animales » (en les rendant simplement plus « humaines ») et d'autre part à compliquer le travail des éleveurs. Dans tous les cas, aucune réflexion de fond sur le système de production, c'est-à-dire sur l'organisation du travail dans les productions animales et la manière dont il répond aux réquisits du capitalisme industriel n'est menée.

(5) Ce sont les enquêtes menées auprès des éleveurs qui ont permis à Jocelyne Porcher de comprendre cette dynamique du don et du contre-don, du don et de la dette. En écoutant les éleveurs, on comprend que les pratiques d'élevage répondent à une certaine logique, celle du « donner-recevoir-rendre » : il s'agit de rendre en échange de ce que l'on a reçu. Autrement dit, le don entraîne un contre-don, un sentiment de dette envers les animaux qui s'exprime à travers l'engagement des éleveurs pour leurs animaux et la reconnaissance qu'ils éprouvent à leur égard. Dans le sillage, notamment, de l'Essai sur le don de Marcel Mauss (1923-1924), J. Porcher retrouve ici l'inspiration de certains sociologues contemporains qui, en plaçant au centre de l'attention la logique du don, cherchent à s'opposer aux relations simplement marchandes entre les êtres à l'œuvre sous le capitalisme industriel. Pour plus de détails, on pourra par exemple se reporter à l'article suivant : J. Porcher, « L'esprit du don. Archaïsme ou modernité de l'élevage ? », in *Revue du MAUSS* n°20, 2/2002.



Nous contacter

Nature & Progrès

Rue de Dave 520,

B-5100 Jambes

081/30.36.90

Projet « Echangeons sur
notre agriculture »

[www.agriculture-
natpro.be](http://www.agriculture-
natpro.be)

